

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 NF; ÉTRANGER: 40 NF
(Compte chèque postal: 9063 13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 1^{re} SÉANCE

1^{re} Séance du Mardi 25 Octobre 1960.

SOMMAIRE

1. — Comité de gestion du budget annexe des prestations familiales agricoles. — Nomination de deux membres (p. 2763).
2. — Loi de finances pour 1961 (discussion générale et première partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2763).
Discussion générale.
MM. Lemaire, Falewski, le président, Schmitt, Arrighi, Leenhardt, Denvers, Courant, Christian Bonnet, Vidal.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 2781).

PRESIDENCE DE M. ANDRE VALABREGUE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMITE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Nomination de deux membres.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du comité de gestion du budget annexe des prestations sociales agricoles.

* (21.)

Les candidatures de MM. Godonneche et Paquet ont été affichées le 24 octobre 1960 et publiées à la suite du compte rendu des séances du même jour et au *Journal officiel* des 24 et 25 octobre 1960.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par 30 députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1961 (DISCUSSION GÉNÉRALE ET PREMIÈRE PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (discussion générale et première partie) (n° 866, 886).

Dans la séance du jeudi 20 octobre, l'Assemblée a entendu M. le ministre des finances et des affaires économiques et M. le rapporteur général de la commission des finances.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Lemaire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Maurice Lemaire. Monsieur le ministre des finances, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt, jeudi dernier, à la fois votre brillant exposé sur la situation économique et celui du rapporteur général, M. Marc Jacquet, résumant son rapport scrupuleusement et largement documenté.

De cette confrontation, il résulte, sans conteste, que nos affaires ne vont pas mal. Nous avons recueilli les fruits de l'opération monétaire effectuée à la fin de l'année 1958. Cette opération, grâce au prestige du général de Gaulle, grâce à la confiance qu'il a inspirée, a réussi dans toutes ses conséquences. Le franc a été sauvé. Le travail méthodique et continu du Gouvernement l'a consolidé.

Nous devons nous en féliciter. Chacun doit cependant s'interroger sur ce que sera demain.

Certes, monsieur le ministre des finances, vous n'aimez pas pronostiquer et nous ne vous en ferons pas grief. Vous avez toutefois, jeudi dernier, cité des chiffres qui raccordent le présent au passé et qui donnent quelques prévisions sur l'avenir, sans doute pour tromper cette sorte d'attentisme, cette sorte d'indécision que le rapporteur général, M. Marc Jacquet, a cru déceler dans notre politique économique.

C'est ainsi que vous avez eu recours à un critère nouveau. Je veux dire le rapport du produit national brut, appliqué non pas au nombre de la population totale, mais au nombre de la seule population active.

Les calculs que vous avez fait établir montrent que le progrès annuel moyen de 1950 à 1959 a été de 4,1 p. 100 pour la France contre 4,8 p. 100 pour l'Allemagne fédérale et 4,3 p. 100 pour l'Italie. Si l'on applique, avec vous dit, cette comparaison à la période qui va s'ouvrir, on constate que, pour les pourcentages annoncés par les différents plans et les différentes prévisions établis dans les pays intéressés, cette comparaison fait ressortir une progression de 4,5 p. 100 pour la France comme pour l'Allemagne et comme pour l'Italie, la seule différence, modeste selon votre avis, que vous constatez à notre détriment résultant sans doute de ce que le pourcentage de notre revenu national affecté à l'investissement est encore un peu inférieur à ceux qu'y consacrent nos voisins, et vous avez conclu, monsieur le ministre, que vous vous emploieriez à combler cette différence.

Ce résultat que vous prévoyez, nous l'appelons, soyez-en certain, de tous nos vœux. Nous sommes cependant obligés de vous dire que nous ne sommes pas pleinement rassurés à ce sujet et que notre optimisme est beaucoup plus modéré à l'égard de notre expansion économique face à celle de nos partenaires, notamment de l'Allemagne.

Voyons les faits.

Nous aussi, nous avons fait nos calculs et nous avons cru pratique d'utiliser un document accompagnant le projet de loi de finances, le tableau I qui figure à la page 4 de l'annexe intitulée : « Comptes prévisionnels de la nation pour 1960 et principales hypothèses économiques pour 1961 ». Ce tableau permet en effet de déterminer le rapport entre les investissements globaux et la production intérieure brute.

Voici les résultats :

Pour 1958, ce rapport était de 20,7 p. 100 ; pour 1959, il est de 20,1 p. 100 ; pour 1960, le chiffre prévu est de 19,8 p. 100 ; pour 1961, le chiffre envisagé, en partant des indices de volume figurant dans ledit tableau I, est de 19,98 p. 100.

Ainsi, le pourcentage des investissements globaux par rapport à la production intérieure brute est pratiquement invariable depuis 1958 et va le rester pour 1961.

En sommes les choses se passent comme si nous allions au fil de l'eau. Si la pluie tombe, la rivière s'enfle et si la sécheresse arrive, nous descendons à l'étiage.

Quant à l'allure des taux de consommation des ménages, elle apparaît tout aussi monotone en fonction de la production globale. Le taux était en 1958 de 71,10 p. 100, en 1959 de 70,50 p. 100. En 1960, le chiffre prévu atteint 69,8 p. 100 et pour 1961 le chiffre calculé en partant des indices de volume figurant dans le tableau I atteindra 69,4 p. 100.

Pour les investissements, l'interprétation est claire. Pour les ménages, comme il s'agit de la consommation globale et que dans les années actuelles, la démographie nous apporte à la fois un accroissement du nombre des vieux, qui ne travaillent plus, et de celui des jeunes, qui ne travaillent pas encore, il en résulte que le taux d'accroissement individuel, précisément pour ces deux grandes catégories de Français, risque d'être moins élevé que pour les autres, ce qui socialement est à considérer. En fait, c'est ce dont se plaignent certaines catégories de nos concitoyens.

Ces chiffres montrent en tout cas que la marche de notre économie ne revêt pas un caractère particulièrement dynamique. Pour qu'elle le fût, il faudrait certainement relever le rythme de nos investissements, non pas seulement un peu, comme vous nous l'avez indiqué, monsieur le ministre, mais d'un fort pourcentage.

Que faudrait-il faire pour cela ? Essayons de serrer le problème de plus près. La production brute par définition, c'est l'ensemble des consommations improductives, c'est-à-dire celle des ménages et celle des administrations, plus les investissements globaux et les exportations, moins les importations.

Donc, pour augmenter les investissements, à production égale, on aurait ainsi le choix entre diverses méthodes. Diminuer les exportations n'est peut-être pas très recommandable. Augmenter les importations pourrait être de bon effet s'il s'agit de matières premières ou de biens d'équipement strictement et heureusement indispensables pour notre avenir économique. Enfin, diminuer les consommations. S'il s'agit de la consommation des administrations, il est certain que beaucoup de Français n'y verront pas d'inconvénient majeur.

Sans doute faut-il, pour gérer notre économie, jouer des diverses touches que je viens d'énoncer.

Le jeu est subtil, il est psychologique mais il n'est cependant pas, nous en sommes convaincus, au-dessus de nos forces.

Ce qui est nécessaire dans l'immédiat, c'est d'imprimer à nos investissements un supplément d'accélération qui placera notre production sur une meilleure lancée.

Si ce supplément d'accélération ne pouvait provenir au départ — ce que j'admets très volontiers — du transfert de facteurs de l'équation : production égale consommation, plus investissements, plus exportations, moins importations, ce supplément d'accélération pourrait en tout cas être obtenu en faisant fond sur les disponibilités monétaires qui apparaissent et qu'il faudrait consolider en les appliquant à des investissements hautement sélectifs. Il remonterait en deux ou trois ans la courbe de notre production à un niveau assurant largement l'avenir en le portant à une allure de croisière toute différente de nos investissements futurs comme de l'accroissement du pouvoir d'achat.

Encore une fois, monsieur le ministre, nous le reconnaissons et très hautement : les liquidités monétaires que nous constatons sont le résultat de la politique prudente menée depuis deux ans et, encore une fois aussi, nous nous en félicitons. Mais ces liquidités ne sauraient désormais rester stériles quand aujourd'hui la prudence commande d'avancer plus vite et non pas seulement d'aller au fil de l'eau.

Nous sommes engagés à fond dans le Marché commun ; nous avons même sollicité de brûler les étapes. Or, dans le Marché commun — personne ne le conteste — nous avons des partenaires très dynamiques et dont l'économie est aussi très dynamique. De 1954 à 1956, par exemple, la République fédérale d'Allemagne a connu un véritable boom des investissements. Ceux destinés à l'équipement industriel se sont accrus d'une façon extraordinairement rapide. En 1954, ils avaient augmenté de 18 p. 100 par rapport à 1953 et en 1955 ils ont encore augmenté de 23 p. 100 par rapport à 1954.

Une telle poussée porte ses fruits pendant des années, a fortiori si l'effort persiste, et c'est avec une admiration quelque peu mêlée d'inquiétude que nous constatons que depuis longtemps l'Allemagne consacre à ses investissements une fraction très importante de son produit national.

Le taux le plus haut qu'ait atteint la France par rapport au produit national — je ne dis plus par rapport à la production intérieure brute — a été de 18,8 p. 100 alors qu'il oscillait en Allemagne entre 21,5 et 22,5 p. 100.

Cette différence marque le handicap qu'il nous faut annuler et que soulignent des faits de plus en plus visibles.

Pour le premier semestre de 1960, la production d'acier a été, en France, de 8.400.000 tonnes contre 15.700.000 en Allemagne, soit la moitié seulement. Pour l'automobile, la production allemande a été, pendant le premier semestre de 1960, de 1.044.000 véhicules, soit plus de 2 millions à longueur d'année ; celle de la France, de 765.000, soit 1.530.000 à longueur d'année. Par rapport aux chiffres antérieurs, il serait facile de constater que l'écart entre les deux productions s'ouvre de plus en plus.

Pour les appareils ménagers, l'Allemagne tend à nous surclasser plus rapidement encore. Pour les réfrigérateurs, la production allemande a plus que doublé de 1957 à 1959, passant de 924.000 à 1.917.000, alors que la France montait seulement de 590.000 à 730.000.

Pour les machines à laver, pour les aspirateurs, pour les cuisinières électriques ou mixtes, les résultats ne sont pas plus encourageants, au contraire, et l'Italie elle-même, dans le même temps, a fait montre d'une expansion extrêmement vive dans les divers domaines que je viens de citer et même dans beaucoup d'autres.

Or les productions de masse engendrent une baisse des frais généraux, une diminution des prix de revient et, en définitive, de nouvelles possibilités d'accélération qui pourraient porter à notre industrie les coups d'une concurrence redoutable.

Je sais que depuis quelques temps il paraît de bon ton de dire — nous l'avons lu également dans la presse — que l'Allemagne commence à souffrir de sa prospérité et que cela pourrait nourrir une plaie difficile à panser.

On dit encore qu'il existe un plan Erhard tendant à dégraver les importations allemandes et à supprimer diverses ristournes à l'exportation, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, un plan qui aboutirait à réévaluer le mark sans le dire, en attendant une réévaluation au grand jour au cas où le mal s'accroîtrait.

Qu'on ait démenti le pronostic, n'est-ce pas, dans un certain sens, reconnaître déjà que le problème a été vraiment posé ?

J'avoue, pour ma part, que j'aimerais voir souffrir notre pays d'un mal analogue plutôt que de le voir encourir, dans quelques années, qui sait ? le risque inverse, lequel, nous en avons fait l'expérience maintes fois dans le passé, ne pardonne guère, sauf recours à la chirurgie, je veux dire à de successives amputations. Craignons d'ailleurs que les secousses actuelles que l'on constate sur le marché de l'or ne soient l'occasion de futurs mouvements relatifs des parités monétaires, singulièrement en Europe.

Pour cette future bataille qui peut être assez proche, nous sommes armés, grâce, précisément, à l'assainissement qui a été obtenu par vous, par votre Gouvernement, monsieur le ministre. Mais notre relative aisance qui fait que nos caisses s'emplissent de francs et de devises, doit nous inciter aux décisions qu'offre cette conjoncture, c'est-à-dire faire en sorte que, grâce à des investissements à la fois accrus en volume, plus sélectifs et plus productifs, nos caisses, demain, devront s'emplier encore davantage.

Il nous faut élever le rempart de notre économie et de notre monnaie.

Nous ne nions pas, bien sûr, que la chose présente de nombreuses difficultés. Nous avons en particulier, chez nous, des charges qui pèsent plus lourd sur nos épaules que sur celles de nos partenaires du Marché commun. Nos charges militaires représentent une proportion de notre revenu national bien supérieure à celle de l'Allemagne. Nous avons des coûts de consommations improductives très élevés en Algérie. Nous finançons une partie des budgets des Etats de la Communauté. Et personne de bonne foi ne peut méconnaître l'intérêt pour l'avenir de certaines opérations de prestige culturel.

Il est clair, cependant, que si une large fraction de ces mêmes dépenses était employée à la formation de capital fixe, la France se trouverait en meilleure posture pour le futur immédiat. Mais abandonner ces charges, abandonner ces devoirs, faire taire notre vocation serait un très mauvais calcul et une erreur irréparable à l'échelle humaine.

Ainsi, mes chers collègues, nous sommes condamnés à marcher et à faire effort. Si l'effort est grand, il sera cependant plus aisé s'il est bien réparti en vecteurs et s'il se traduit en choix. Nous devons demander à tous les responsables, et singulièrement à nous, les hommes du législatif, comme à ceux de l'exécutif, de faire preuve non seulement de l'esprit de volonté ou de l'esprit de sagesse, mais encore de l'esprit de finesse.

Qu'on s'attaque, en particulier, avec détermination aux excès de frais généraux de la nation ! Ces frais généraux, on peut considérablement les réduire dans quelques domaines essentiels. J'énumérerai, si vous le permettez, les plus importants : une distribution mal organisée et aux effectifs pléthoriques ; une agriculture qui craint la surproduction et risque d'étouffer bientôt sous les surplus ; une coordination des transports toujours à faire ; l'asphyxie croissante de la région parisienne.

Il n'est pas besoin de développer longuement ces thèmes, d'ailleurs fort connus. Je me contenterai de tracer quelques lignes de force d'une action vigoureuse, rapide et efficace.

Pour la distribution, chacun a, sur la question, son avis et ses arguments. On s'affronte de toutes parts, apparemment sans conclusion. On pourrait ainsi discuter encore longtemps de la vertu des circuits longs ou des circuits courts si délibérément on ne créait pas tout de suite, sur plusieurs points particulièrement sensibles du territoire, des expériences fondées sur deux ou trois types de structures différentes. Ces expériences auront pour effet de moraliser, dans une certaine mesure, la distribution ; en tout cas, elles feront indiscutablement apparaître la vérité et cela nous désignera les remèdes.

Toutes les ingéniosités tactiques, quels que soient leurs mérites, ne pourront avoir jusque-là que des résultats partiels et, c'est fort à craindre, temporaires. Il ne s'agit pas de molester le commerce et, surtout, d'affoler le petit commerce. Il faut tout d'abord lui accorder la justice fiscale la plus absolue. Il faut, en outre, ouvrir aux commerçants des horizons plus vastes en leur permettant par une aide efficace, soit de rénover leur métier, soit d'opérer le transfert de leurs activités dans d'autres secteurs de l'économie nationale. Nous attendons, monsieur le ministre, une véritable charte du commerce qui fasse pendant à la loi votée au cours de la dernière session sur l'orientation et la production agricoles.

Cependant, une loi doit aller jusqu'au bout des problèmes et, il apparaît que la politique concrétisée par la loi sur l'orientation agricole ne pourra atteindre son plein développement que si la garantie d'écoulement des produits épaula la garantie des prix. Sinon cette politique piétinera, incitera à des pratiques malthusiennes freinant la productivité et retardant en définitive les transferts nécessaires de l'excédent de population agricole vers d'autres secteurs économiques.

Certes, les mesures que nous venons d'évoquer en matière de distribution faciliteront la solution d'une partie des problèmes posés par l'agriculture. Mais demeure la question essentielle du stockage et de l'écoulement des excédents.

A côté des possibilités offertes dans le cadre de la C. E. E., la situation de la France en Afrique doit permettre de trouver diverses solutions et des mécanismes convenables.

Nous savons fort bien que les surplus ont gêné et gênent encore considérablement, terriblement, l'Amérique, et que certains répugnent à reprendre à notre compte des expériences qui n'ont pas donné que d'heureux résultats. Mais d'abord, nous ne sommes pas l'Amérique. Nous avons nos propres données, nos propres aspirations et surtout notre propre vision des relations humaines. Nous avons, sur notre territoire métropolitain, des catégories de Français qui ne sont pas gâtés par la suffisance qu'appellent leurs besoins les plus essentiels.

Nous avons en Algérie des millions de vieux et surtout d'enfants et d'adolescents qui sont en état de sous-consommation (*Applaudissements à gauche*) et sans songer uniquement aux Etats de la Communauté nous aurions, avec l'aide financière d'autres pays — je dis bien et j'y insiste : avec l'aide financière — et singulièrement de nos voisins — je dis bien : de nos voisins — les moyens de faire en sorte que s'apaisent l'inquiétude, la rancœur, l'envie et le désespoir qui montent des horizons de la planète.

Amorçons une grande action dont l'idée, maintes fois, a été reprise par le général de Gaulle. La crainte des surplus est un non-sens criminel dans un monde qui peut retentir demain des justes clameurs des peuples affamés.

Pour nos vieux, pour nos frères de l'Algérie et d'outre-mer, pour nos amis de la Communauté, pour tous les déshérités du monde, portons la France à l'avant-garde, à la place que lui assignent son histoire, sa culture et le mouvement de son âme.

De surcroît — je dis bien : de surcroît, et j'y insiste — de surcroît notre agriculture pourra prendre son vrai départ et les développements et les conversions deviendront aisés dans l'espace trop souvent désolé de la campagne française.

En ce qui concerne les transports, c'est un fait, la coordination dont on parle depuis des années est très loin d'atteindre le niveau qui permettrait d'en faire un puissant moyen d'action économique.

Nos transports fonctionnent bien, mais le manque de coordination coûte trop cher à la nation. Nous arrivons à un moment où un programme de large avenir doit être défini. Cela est surtout vrai dans la « programmation » de l'infrastructure, premier point d'application de nos investissements dans les transports. Ainsi, alors que l'équipement de la S. N. C. F. se poursuit pour en faire le meilleur chemin de fer du monde — ce qu'elle est d'ailleurs déjà — on s'approprie dans le même temps à construire un vaste réseau d'autoroutes et à créer de nouvelles voies navigables.

Certes, nous avons garde de dresser quelque obstacle à la création d'autoroutes. Au contraire. Nous sommes très en retard dans ce domaine et il faut combler ce retard le plus rapidement possible.

Cependant, la coordination des transports devrait d'abord être concertée et réglementée dans le cadre de la Communauté européenne avec inclusion de la Suisse dans ce domaine particulier. Il est d'ailleurs plus facile de concerter les transports intraeuropéens que les transports intérieurs et ce serait la meilleure façon de dégager des principes généraux auxquels se rattacheraient ensuite les disciplines intérieures et se plieraient plus aisément les intérêts des transporteurs nationaux.

Pour l'infrastructure, il faut établir la carte des chemins de fer européens, la carte des autoroutes européennes et la carte des voies navigables européennes. Mais nous entendons que ces trois cartes se confondent en une seule, ce qui malheureusement n'est pas le cas — je le souligne dans les prévisions actuelles de la Communauté européenne comme dans celles de la conférence européenne des ministres des transports.

Aujourd'hui, le parcours moyen d'une tonne est environ 243 kilomètres sur la S. N. C. F., 170 en Allemagne, 113 en Grande-Bretagne, alors qu'il atteint 740 kilomètres aux Etats-Unis. Dans ce pays le trafic marchandise s'élève à 925 milliards de tonnes-kilomètre alors qu'il n'est que de 56 milliards en France, de 51 milliards en Allemagne. Ajoutons qu'il dépasse 1.300 milliards de tonnes-kilomètre dans la Russie soviétique.

Ces chiffres montrent bien qu'il y a un problème de coordination des transports à l'échelle européenne qu'imaginent, je suppose, ceux qui sont les défenseurs ardents de l'avenir de l'Europe. C'est pourquoi le réseau d'autoroutes doit être combiné pour réaliser avec les chemins de fer des gares de contacts et d'échanges munies des moyens les plus modernes, voire inédits, pour que les transbordements se fassent instantanément aux prix de revient les plus bas.

En somme, il faut se décider une bonne fois à créer pour nos voies de transport un ensemble harmonieux conduisant à une

réduction, que je crois exceptionnellement importante, des frais généraux de la nation.

Des autoroutes comme Bordeaux-Lyon-Genève, comme Nantes-Tours-Dijon-Mulhouse-Bâle et Strasbourg...

M. René Plevin. Et l'Ouest !

M. Maurice Lemaire. ... avec une dizaine de gares de transbordement avec la S. N. C. F., changeraient l'aspect de nombreuses régions insuffisamment développées, insuffisamment vivantes et feraient peut-être plus pour les décentralisations actives que des mesures parcellaires coûteuses et finalement peu efficaces. (Applaudissements.)

Quant à la congestion de la région parisienne, nul ne peut contester que c'est un défi au bon sens.

Et puisque ce qui a été fait jusqu'à présent ne sert que de palliatif, il faut trouver de nouvelles méthodes.

C'est au mouvement des hommes, et non plus uniquement des entreprises, qu'il faut recourir. On peut citer maintes décentralisations de la région parisienne vers la province qui n'ont entraîné que quelques individus, alors qu'elles ont coûté très cher à la collectivité. C'est cela qu'il faut changer.

Parmi les nombreux moyens qu'il est possible d'envisager pour attirer en province les surplus humains parisiens, nous avançons celui qui consisterait, pendant quelques années, à attribuer aux jeunes ménages se formant dans la région parisienne des facilités et des avantages spéciaux pour leur installation en province, notamment en ce qui concerne l'accès à la propriété de logements familiaux. (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'établissement d'un ménage supplémentaire à Paris ou aux abords coûte, on le sait, environ 5 millions d'anciens francs à la collectivité nationale. Cette simple constatation commande de se tourner vers des opérations beaucoup moins coûteuses.

Il faudrait, dans le même temps, supprimer l'attribution de logement locatif dans les H. L. M. à quelque ménage que ce soit venant de province pour s'établir dans la région parisienne. Il convient, en effet, d'avoir le courage de définir les moyens de sa politique. Cela durerait le nombre d'années nécessaire et suffisant pour que Paris et sa banlieue reprennent souffle, ce temps de répit étant mis à profit pour remodeler le visage de la belle capitale de la France.

M. Jean-Paul Palewski. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Lemaire ?

M. Maurice Lemaire. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Palewski, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Paul Palewski. Je vous remercie de vouloir bien m'autoriser à approuver et à compléter, si vous le permettez, ce que vous venez de dire à propos de l'aménagement de la région parisienne.

Je me permets d'insister avant tout sur ce point : il n'est pas d'aménagement possible de la région parisienne sans aménagement national du territoire. C'est l'essentiel.

Pour empêcher l'afflux à Paris de milliers, de centaines de milliers de Français, il faut leur donner des possibilités de vie décente en province. Tant qu'on n'aura pas attaqué le problème sous cet angle, on ne réussira pas à décongestionner la région parisienne.

M. Maurice Lemaire. Mon cher collègue, nous sommes entièrement d'accord, et ce que vous venez d'indiquer est exactement dans la ligne de ma pensée.

Je disais que l'on profiterait de ce temps de répit — car il ne s'agit pas de mortifier Paris — pour mener à bien nombre d'opérations indispensables et urgentes :

Continuation d'un programme de construction de logements à Paris et dans sa banlieue pour en finir avec les taudis, les immeubles surpeuplés ; dégagement des espaces verts ; création de parcs de stationnement ; aménagement de la voirie ; en somme, la mise en action d'un urbanisme volontaire et particulièrement efficace.

Paris et la région parisienne, avec onze ou douze millions d'habitants en 1975, même avec le secours de villes-stellites à cinquante kilomètres de la capitale, c'est l'annonce d'une véritable catastrophe. Nous ne pouvons pas nous y résoudre. Tout doit être fait pour l'éviter.

Après avoir, mes chers collègues, passé rapidement en revue les principaux obstacles à une expansion dynamique, je voudrais me permettre d'évoquer maintenant le meilleur facteur de l'expansion : l'énergie à bon marché.

Un important potentiel énergétique avantageusement exploitable est la condition première de l'existence de toute économie créatrice. L'expérience de toutes les grandes puissances indus-

trielles montre de façon irréfutable que les économies les plus dynamiques se distinguent par un accroissement très rapide de la consommation de l'énergie, surtout de l'électricité. Or, la France ne vient qu'au dixième ou au douzième rang dans le monde pour la consommation d'énergie par habitant.

Pour l'électricité, la consommation par habitant est passée, entre 1953 et 1958, de 2.700 kilowatts-heure à 4.160 aux Etats-Unis, de 910 à 1.800 en Allemagne, de 800 à 1.400 seulement en France, de 470 à 1.050 en Russie. Ces chiffres montrent notamment l'écart grandissant, sur lequel j'insistais tout à l'heure, entre la France et l'Allemagne.

Quant à la Russie, elle nous dépassera bientôt. Ses experts n'ont pas avancé — et c'est, à notre sens, rigoureusement exact — que le meilleur moyen pour l'U. R. S. S. de rattraper les Etats-Unis est un développement ultra-rapide de la production et de la distribution de l'électricité sur tout leur vaste territoire ?

Ces éléments mettent en valeur les impératifs qui doivent plus spécialement être les nôtres.

L'ensemble algéro-saharien nous apporte le complément indispensable de l'élaboration d'une grande politique énergétique occidentale, dont la France et l'Algérie, l'Afrique du Nord et de l'Ouest, la Communauté européenne, voire la Grande-Bretagne et d'autres pays européens, seront les premiers et nécessaires bénéficiaires. L'Algérie en tirera le maximum de profit, à condition que soit amenée partout, notamment — j'y insiste très vigoureusement — pour l'artisanat et pour la petite entreprise sous toutes ses formes, l'électricité à très bon marché.

Cette vue que je crois éminemment constructive pourrait être illustrée de possibilités indéfinies. L'osmose nord-africaine des sources d'énergie et de production doit provoquer la véritable mystique énergétique, une politique non seulement concertée mais périodiquement confirmée par des réussites probantes.

Nous voudrions voir utiliser sans délai cet atout majeur.

Il y aura bientôt quatre ans que nous prédisions la venue du gaz saharien en Europe. Beaucoup, à cette époque, songèrent à quelque grain de folie. Aujourd'hui, cependant, tout le monde en parle comme d'une certitude. En effet, non seulement la chose est possible, mais elle est sûre et relativement facile et, même, dans la presse, on lit que la Ruhr-Gas prévoit l'arrivée du gaz saharien dans les contrats qu'elle signe avec les collectivités de sa région.

La Ruhr-Gas s'engage dans ses nouveaux contrats à reviser certains prix de ses tarifs futurs selon les prix — supposés peu élevés — des prochaines livraisons de gaz nord-africain.

Alors, s'il est démontré que la Ruhr attend le gaz saharien, à plus forte raison ce gaz serait-il excellent pour nous qui devons le fournir à la Ruhr et lui livrer le passage sur notre territoire.

Actuellement six ou sept sociétés ont été fondées pour s'occuper du gaz saharien. Nous souhaitons qu'elles aboutissent avant que l'U. R. S. S. ne consomme annuellement dans quelques années, comme on le prévoit ; 200 milliards de mètres cubes de gaz, soit l'équivalent de 300 millions de tonnes de charbon.

Sans vouloir jouer du paradoxe, nous sommes convaincus que l'avènement du gaz saharien dans le cadre d'une véritable coordination énergétique favoriserait sans l'atteindre, au contraire, l'utilisation au maximum de nos ressources charbonnières et faciliterait certaines opérations de reconversion et certains transferts déjà décidés par les pouvoirs publics et qui inquiètent — je le sais — tant de nos collègues dans cette Assemblée.

Nous ne voulons pas prolonger ces observations. J'ai indiqué au début de cet exposé que nous avons de gros efforts à faire pour tenir notre place dans le Marché commun, surtout au regard de l'Allemagne.

Notre taux d'expansion, qui est inférieur à celui de l'Allemagne, devrait lui être supérieur déjà pour que ne soit pas accru l'écart existant entre les produits nationaux, et il faudrait l'augmenter encore pour combler cet écart. Nous l'avons dit nettement : Grâce à un certain esprit de finesse et de volonté nos géomètres de l'action pourraient obtenir les résultats convoités, avec un taux d'investissement moins élevé que celui résultant de comparaisons théoriques.

C'est là le problème de la sélectivité qui devrait opérer, tout d'abord dans le domaine des investissements de l'Etat, un classement sévère des urgences, affirmer la productivité économique. Quant à la formation du capital fixe dans les entreprises privées, elle devrait être encouragée plus encore qu'actuellement par une aide efficace, mais seulement dans les cas entrant dans les principes de la structure planifiée définie en dehors de toute autre considération que celle de l'intérêt national.

C'est encore dans cette perspective qu'il nous faut inscrire la maîtrise des prix. Nous ne sommes pas partisans du blocage impératif des prix, mais nous sommes pour la stabilité absolue des prix dans leur ensemble, c'est-à-dire que les baisses dans les secteurs les plus dynamiques doivent compenser les hausses

dans les secteurs les moins actifs ou moins susceptibles d'une productivité en évolution rapide, comme, par exemple, celui de la production de certaines denrées agricoles.

Avec la maîtrise concertée de l'ensemble des prix, l'expansion concertée de notre économie ne pourrait avoir d'ampleur que celle de notre propre volonté ou, ce qui me paraîtrait incroyable, de notre propre renoncement.

Il ne serait d'ailleurs pas encore suffisant d'assurer l'expansion de notre économie ; il faut que les gains se manifestent pour une part importante au profit de l'homme, des vieux comme des jeunes, au profit de l'instruction, de l'éducation, des sports, de la santé et de l'hygiène publique comme au profit de nos laboratoires et de nos savants.

Enfin, pour être lui-même plus productif, l'aménagement des secteurs économiques doit permettre aussi d'accroître le taux de satisfaction du consommateur.

Les principales rubriques de ce que l'on pourrait appeler le cycle de satisfaction de nos concitoyens, ce sont, en effet, surtout, le logement, l'automobile et le tourisme.

Le logement doit être construit, non pour obéir aveuglément aux poussées injustifiées d'une économie dont la structure et la répartition géographique ne répondraient pas aux plans de la nation, mais surtout là où il y a lieu d'accroître le peuplement — je réponds en cela à M. Palewski — pour le plus grand progrès économique comme pour le bien général.

Il ne s'agit pas de vouloir combler immédiatement les vides du désert français. Les utopies, vous le savez, mes chers collègues, ne paient pas, elles ont ruineuses. Le désert français sera progressivement et tout naturellement comblé lorsque seront développés et urbanisés nombre de pôles de développement, soit déjà acquis, soit à dessiner, qui recouvriraient ensuite de leurs prolongements toute l'économie du territoire. Le Nord et l'Est de la France, la région lyonnaise, Grenoble, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rennes — pour ne citer que les principaux points — doivent être organisés pour être pleinement réceptifs.

Dans l'accomplissement du principe de satisfaction, il faut s'efforcer de rendre le logement de plus en plus spacieux et confortable et, en attendant une progression du pouvoir d'achat qui viendra, mais qui viendra seulement grâce à l'expansion économique, il faut avoir le courage de dépenser dans le domaine du logement davantage encore que par le passé, pour donner à ceux qui ne peuvent payer les loyers nécessaires un logement digne et convenablement édifié.

Les dépenses engagées pour le logement sont les plus génératrices d'une activité multiplicatrice de l'économie et les meilleures pour augmenter le pouvoir de satisfaction, donc les possibilités d'espoir et de paix sociale.

En outre, une politique énergétique renouvelée, permettant l'abaissement du prix des carburants, allant de pair avec l'accroissement du taux de satisfaction du consommateur, entraîne normalement un essor nouveau de l'industrie automobile. Cet effort est permis grâce aux ressources sahariennes.

Autant il était imprudent de développer l'industrie de l'automobile lorsque celle-ci creusait gravement le déficit de notre balance commerciale, autant il importe aujourd'hui de pousser cette industrie dans un double souci : exporter et augmenter le pouvoir de satisfaction des Français qui veulent tous leur automobile, comme il y a soixante ans chacun voulait sa bicyclette.

Mais pour que l'essor de l'automobile ne tourne pas un jour qui pourrait être prochain à notre confusion, il faut l'inclure dans le cadre de notre structure routière. Il faut faire cadrer notre structure routière avec cette perspective d'accroissement. En première urgence, il faut faire cesser le scandale ruineux de Paris et de sa banlieue en créant des itinéraires intérieurs, des itinéraires de dégageant et des parcs de stationnement. Quelque coûteux que soient ces investissements, il faut les faire. Ils ne seront productifs, nous l'avons dit, que si l'on fait cesser dans le même temps l'hypertrophie humaine dans l'espace parisien.

Enfin dernière rubrique : le tourisme.

La volonté de toute politique routière et de l'industrie automobile se trouve en partie synthétisée dans une politique touristique repensée. Quelque 13 millions et demi de touristes, souvent motorisés, répartis entre quelque 60.000 hôtels et 3.500 terrains de camping, posent le problème important d'une nouvelle politique française du tourisme.

L'hôtellerie n'est pas conçue dans une optique économique rationnelle, l'instinct de conservation de nombreux hôteliers l'emportant sur le pouvoir et la volonté de séduction. Un meilleur agencement du secteur hôtelier français, tendant à constituer une source non négligeable de rentrées de devises, éviterait à un certain nombre de touristes d'aller chercher satisfaction à l'étranger. En cette matière, il faudrait à la fois moderniser notre appareil touristique pour assurer et aider à la mise en valeur de régions nouvelles encore sous-exploitées.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'excuse de ce long exposé. Ces quelques idées et d'autres que l'on ne peut pas

développer dans une intervention à cette tribune retiendraient, nous en sommes convaincus, l'attention de tous nos concitoyens.

On s'est toujours ingénié à leur inculquer l'esprit de liberté, vertu qu'ils possèdent tout naturellement et qu'ils sont d'ailleurs toujours prêts à sacrifier pour les objectifs valables, car leur esprit de justice est finalement encore plus fort, plus impératif et commande, pour eux, s'il le faut, à la liberté.

Il faut leur montrer clairement la route du progrès humain. C'est notre vocation à nous tous ici, que nous appartenions au législatif ou à l'exécutif.

Alors l'effort sera soutenu par tous et, singulièrement, par ceux-là qui sont à la base de l'action pour le progrès humain, paysans, ouvriers, commerçants.

Le budget de 1960 est aujourd'hui dépassé. Celui de 1961 est ce qu'il est, c'est-à-dire — ne nous faisons pas trop d'illusions — ce qu'il sera vraiment.

Je voudrais, monsieur le ministre, mes chers collègues, que celui de 1962, placé dans les perspectives du quatrième plan de modernisation et d'équipement, soit vraiment, celui-là, le budget de l'espoir. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. Mes chers collègues, je suis maintenant en mesure de vous communiquer les décisions de la conférence d'organisation des débats qui s'est réunie, comme il avait été décidé, aujourd'hui à quinze heures, et qui n'avait pas terminé ses travaux lorsque nous avons ouvert cette séance.

La conférence a décidé de consacrer dix heures trente minutes à la discussion générale et à la discussion de la première partie de la loi de finances.

Ce temps a été réparti comme suit :

Gouvernement : une heure trente minutes ;

Commission des finances : une heure ;

Groupes : huit heures.

Par ailleurs, la conférence d'organisation a prévu pour demain soir, mercredi, à dix-neuf heures, la fin de la discussion de la première partie de la loi de finances.

Il a d'ores et déjà été entendu que la discussion de la deuxième partie commencerait demain soir, à vingt et une heures trente, par l'examen du budget du travail.

Dans les trois séances qu'elle tiendrait jeudi, l'Assemblée discuterait les budgets de la construction et de la marine marchande.

M. René Schmitt. Et, à partir de vendredi matin, elle en discuterait trois autres ?

M. le président. La conférence des présidents qui se réunira demain soir fixera définitivement l'ordre de nos travaux.

M. René Schmitt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. René Schmitt. Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir donné connaissance de l'ordre dans lequel viendront en discussion les trois premiers fascicules budgétaires, c'est-à-dire ceux du travail, de la construction et de la marine marchande.

Il a également été précisé que, dans l'ordre, à partir de vendredi matin, viendraient en discussion les budgets de la santé publique, des postes et télécommunications, et de la justice.

Permettez-moi une brève observation. Si l'on envisage dès maintenant de siéger tous les matins, nous devrions siéger également le mercredi 2 novembre. Dans cette hypothèse nous serions les seuls citoyens de ce pays à ne pas pouvoir remplir nos obligations familiales le jour des morts.

Je demande dès maintenant à l'Assemblée de ne pas s'associer à cette proposition. Il n'est vraiment pas admissible que nous siégions le mercredi 2 novembre. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur de très nombreux autres bancs.)

M. le président. Monsieur Schmitt, j'étais présent à la conférence d'organisation des débats, de sorte que je suis en mesure de déclarer qu'elle n'a pas pris la décision de proposer, demain, à la conférence des présidents, de tenir séance le 2 novembre.

Vous avez émis une crainte qui a été partagée par la conférence d'organisation des débats et que partage également l'Assemblée.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Nous la partageons tous, que nous soyons laïques ou cléricaux !

M. René Schmitt. Je précise qu'il n'a pas été dit non plus que nous ne siégerons pas le mercredi 2 novembre !

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1961.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Arrighi. (Applaudissements au centre droit.)

M. Pascal Arrighi. Mesdames, messieurs, la discussion budgétaire a débuté jeudi dernier dans un climat dont la sérénité

est due, pour une large part, monsieur le ministre, à la clarté avec laquelle vous avez exposé la situation économique et financière du pays.

Et déjà, un premier dialogue s'est établi entre le Parlement et le Gouvernement par les observations du rapporteur général, mon ami M. Marc Jacquet qui, dans la meilleure tradition de la commission des finances, a présenté les premières remarques de l'Assemblée avec une objectivité et une liberté de critiques que tout le monde a certainement remarquées.

Seuls des esprits chagrins, après la tension de ces derniers jours, pourraient s'étonner de cette sérénité. Et, sans doute, plusieurs de nos collègues pourraient-ils céder à la tentation de je ne sais quel découragement provoqué par l'opinion qu'ils se font d'une diminution des pouvoirs de contrôle que le Parlement exerce sur le budget.

Il a été souvent prétendu que les droits du Parlement avaient été réduits par l'ordonnance organique prise en application de notre Constitution. C'est une interprétation fautive et un reproche qui n'est pas fondé.

Ceux qui font cette critique oublient, volontairement ou non, que le décret-loi organique de 1956 avait profondément bouleversé notre législation budgétaire.

Le dernier budget de la IV^e République avait été discuté et voté dans des conditions assez semblables à celles où nous avons voté celui de l'an dernier et où nous nous apprêtons à discuter celui de 1961.

Notre examen doit moins porter sur des chapitres ou des points de détails que sur des questions générales. Bien des interventions à portée limitée qui encombraient la discussion budgétaire n'ont plus de place dans le débat, et c'est une observation liminaire que je voudrais faire au seuil de mes explications: ce que l'examen du budget a perdu en caractère technique, il doit le gagner en dignité politique. (Applaudissements au centre droit.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Pascal Arrighi. Or il est peu de budgets qui aient jamais soulevé et posé autant de questions à caractère politique que celui de 1961.

De la même façon qu'on ne saurait discuter de la situation des finances publiques et plus spécialement du budget sans traiter, en même temps, de l'économie, de même un examen de la situation économique serait incomplet si n'étaient invoqués en même temps les décisions, les choix, les événements politiques susceptibles d'influencer, de modeler, de changer cette situation économique et, par conséquent, l'équilibre financier.

Il est des options où les critères techniques et économiques sont de peu de secours et qui, après les confrontations nécessaires, relèvent essentiellement de la décision politique.

C'est pourquoi le budget doit moins porter la marque d'un homme que refléter les possibilités et les volontés de la Nation. Nous allons le vérifier tout à l'heure sur plus d'un point.

A l'équilibre purement comptable d'autrefois s'est substitué un équilibre de choix et ces choix sont aussi difficiles à définir qu'à réaliser, non point que les dépenses ou les actions de stimulation économique sur lesquelles portent ces choix s'excluent les unes les autres.

Nous avons entendu dire ces jours-ci, ce qui semble une vérité immédiate, qu'on ne peut tout faire à la fois: les dépenses militaires et la force de frappe, l'équipement du pays et les investissements, l'Algérie et l'outre-mer, la reconstruction, les dépenses sociales. C'est une manière habituelle mais négative de considérer les difficultés des problèmes qui se posent à nous.

La vraie question n'est pas seulement de choisir, elle est de mesurer. Elle n'est pas dans une option absolue, elle est dans une option de proportion.

Ce problème de proportion nous ramène à des décisions politiques plus faciles à prendre si elles s'inscrivent, comme c'est le cas cette année, dans une situation économique qui, au total, n'est pas mauvaise. Annuel, le budget doit être replacé dans sa perspective véritable et cette perspective c'est celle d'un redressement financier incontestable.

Peut-être me permettez-vous d'évoquer, à cette occasion, celui qui ne doit pas être le grand oublié de cette discussion budgétaire et de rappeler que l'an dernier, à pareille époque, c'est le président Antoine Pinay qui, à cette tribune, exposait le redressement financier du pays. (Applaudissements à droite.)

Sans vouloir rechercher la part exacte des institutions, des événements et des hommes dans le succès de ce redressement, je serais tenté d'appliquer à ce succès ce que Joffre disait de la bataille de la Marne: « Je ne sais qui l'a gagnée, mais je sais bien qu'en aurait été rendu responsable si elle avait été perdue. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les paris sur lesquels aurait reposé le plan de redressement avaient été dénoncés jusqu'à cette tribune et les risques avaient été complaisamment soulignés.

On nous a dit à l'époque: la hausse des prix peut déborder le palier prévu lors de la fixation du taux de dévaluation, le montant de l'investissement pourrait ne pas atteindre le niveau nécessaire pour maintenir une expansion durable et soutenir à terme une concurrence accrue; la balance commerciale ne trouvera pas du seul fait du taux de la dévaluation un équilibre satisfaisant alors que les échanges ont été libérés à p. 160.

Et pourtant ces risques ne se sont pas vérifiés: les paris ont été gagnés, le dérapage n'a pas eu lieu. Il faudrait être aveugle ou partisan pour nier ces succès.

Il est seulement regrettable que le poids de l'opération et de la politique qui logiquement l'a soutenue ait été trop inégalement réparti; j'y reviendrai dans quelques instants. Le Gouvernement ne peut pas ne pas accomplir un effort à l'égard de ceux qui ont fait les frais du redressement financier.

Ce succès de la politique de stabilisation semble acquis et consolidé; ainsi paraissent réunies les conditions d'une croissance équilibrée, ces objectifs que définissait dans son rapport de juin dernier l'Organisation européenne de coopération économique, à savoir l'expansion, la stabilité des prix, l'équilibre des comptes extérieurs.

Cependant, ne nous dissimulons pas que cette croissance présente des points vulnérables.

Je n'aurai certes pas le pessimisme de certains contradicteurs du Gouvernement qui pronostiquent régulièrement une crise qui ne se produit pas et je ne voudrais pas refaire, à propos de notre situation économique, le diagnostic du docteur Knock sur la bonne santé, selon lequel « c'est un état qui ne présage rien de bon ».

Mais il reste que cet équilibre demeure précaire parce qu'il est le reflet de phénomènes ou de décisions extérieurs qui peuvent avoir sur notre budget et sur notre situation économique des incidences graves et pernicieuses.

Notre situation financière est dominée par des choix politiques. Elle doit se plier à des impératifs économiques. Elle ne peut ignorer des considérations sociales. C'est ce que je voudrais, tour à tour, si l'Assemblée m'y autorise, examiner brièvement.

Que des décisions et des choix politiques dominent en 1961 les grandes masses de notre budget, nul ne peut le contester. Cela se vérifie à un double titre. Il est des décisions qui ont leurs répercussions directes sur le montant de nos charges budgétaires. C'est, par exemple, le cas de la loi-programme relative aux équipements militaires ou des mesures de tous ordres et quelque peu éparses dans les documents budgétaires prises pour aider les pays d'outre-mer.

Il est d'autres décisions politiques qui ont une répercussion indirecte sur l'équilibre financier parce qu'elles conditionnent la croissance du revenu national et l'expansion économique, ce sont les décisions qui intéressent le Marché commun et la construction de l'Europe.

Sur les décisions à répercussions directes, sur la force de frappe, puisque chaque année le Parlement devra se prononcer sur la partie non programmée de cette force, il est clair que la discussion de ce problème ne s'est pas arrêtée avec le vote de cette nuit. Je glisserai sur l'aspect politique de cette question dont je ne veux retenir que l'aspect financier, c'est-à-dire le montant des dépenses et leur utilité.

Dans un rapport très minutieusement étudié, notre collègue M. Dorey avait bien montré que, si les crédits qui nous sont demandés et qui sont comme on dit, usant d'un néologisme que je n'aime pas, programmés, se montent à 1.200 milliards d'anciens francs, il faut y ajouter pour cinq ans un montant total de 3.000 milliards d'anciens francs.

Certes, cet effort n'est pas incompréhensible avec ceux qu'il est légitime de demander au pays pour faire face à ces charges militaires mais, M. Dorey l'a souligné dans son rapport écrit et dans ses explications orales, l'importance des dépenses envisagées risque de conduire le Gouvernement à demander sans doute avant 1965 un effort financier supplémentaire.

De son côté le jeune et talentueux rapporteur de la commission de la défense nationale, M. Le Theule, complétait ces craintes financières en déclarant dans son rapport:

« Certaines autorisations de programme, particulièrement sur les études et les engins, ne sont que l'amorce de dépenses ultérieures qui ne trouveront leur plein volume qu'entre 1965 et 1970 ».

Ainsi, le volume de ces crédits paraît devoir être majoré et nous inquiète par ses augmentations possibles.

Mais c'est le problème de l'utilisation qualitative des crédits et, finalement, de l'utilité des dépenses qui est encore plus grave.

Quelle que soit l'activité souple et intelligente que déploie celui de nos collègues qui est à la tête d'une industrie privée

aéronautique, nous avons quelque droit d'être inquiets sur le choix du matériel.

Le 5 octobre dernier, à la commission de la défense nationale, le général Valluy marquait — c'est le communiqué de la commission qui l'indique — quelque scepticisme à l'égard de l'efficacité des avions Mirage IV prévus pour équiper dans quelques années, mais pas avant 1963, la force de frappe à un moment où ils seront d'autant plus dépassés par des moyens d'interception beaucoup plus modernes qu'ils sont déjà maintenant dépassés avant d'être construits.

Mêmes critiques et même scepticisme dans un journal qui ne passe pas pour être spécifiquement antigouvernemental, *Le Figaro*. (Sourires.) On pouvait y lire sous la signature de M. Raymond Aron, le 1^{er} septembre dernier :

« Si les ambitions actuelles du projet se heurtent parfois à l'indifférence ironique des milieux scientifiques et militaires aux Etats-Unis, c'est que les Mirage IV, équivalents des avions qui sont aujourd'hui en service en Angleterre et qui sont tenus pour proches de leur fin de carrière, ne constitueraient le véhicule porteur des bombes françaises que dans quelques années ».

Il ne s'agit pas de spéculation technique ou de risque théorique. Nos amis britanniques ont dû renoncer, il y a quelques mois, aux Blue Streaks et, le 2 août dernier, le ministre de l'air anglais a annoncé sa décision d'annuler les commandes de trente bombardiers Victor II, ce qui entraînait pour l'arrêt de ces deux commandes une perte d'un équivalent de 100 milliards d'anciens francs.

Ainsi, devant le risque certain d'augmentation des dépenses d'une force de frappe nationale autonome, devant l'utilité contestable de cette dépense en raison du choix du matériel retenu et sans avoir à invoquer d'autres motifs, il nous paraît légitime, à tout le moins, de nous montrer réservés.

Et mes réserves porteront sur un autre point du budget. Il s'agit des décisions concernant les pays et territoires d'outre-mer. Je voudrais présenter deux observations, l'une de forme et l'autre de fond.

Il serait urgent d'abord — c'est ma première remarque — de remédier à l'obscurité des documents budgétaires et de mettre le Parlement mieux à même d'exercer son contrôle alors qu'il s'agit d'une masse importante de crédits dans le budget de 1960 pour l'outre-mer. En réunissant les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement, l'effort national se monte à 130 milliards d'anciens francs.

Le rapporteur spécialisé, M. Burlot, avait fait dans un rapport très documenté un effort louable de clarté. Il lui avait paru nécessaire de demander, pour permettre l'information et le contrôle du Parlement dans de bonnes conditions, qu'un document annexe à la loi de finances regroupe, sous une forme synthétique, l'ensemble des dépenses consacrées à un titre quelconque à une activité d'outre-mer quelle qu'elle soit.

Un amendement avait été voté le 21 novembre qui obligeait le Gouvernement à présenter ce document annexe à la loi de finances, document qui aurait récapitulé l'ensemble de l'effort accompli par le budget national pour l'outre-mer. Seul un rappel a été fait pour l'an dernier, dans le fascicule vert, pour les services votés, mais ce document annexe prévisionnel pour 1961 n'a pas été fourni.

Cette année, monsieur le ministre, la commission va vous demander d'isoler à l'avenir et dans chaque fascicule budgétaire les crédits affectés à l'outre-mer. Je ne crois pas que la demande du rapporteur spécialisé de la commission de l'Assemblée soit exorbitante et le Gouvernement doit en tenir compte.

Nous avons le droit et le devoir de connaître chaque année le montant des dépenses que représente exactement l'outre-mer, ne serait-ce que pour confronter ces dépenses avec les décisions, les attitudes, les votes des dirigeants des jeunes Etats africains. Peut-être un jour faudra-t-il en tirer la leçon nécessaire. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Ce rappel me paraît devoir être d'autant plus insistant que ma remarque de forme rejoindra une observation de fond.

Ce n'est pas le jour de dire ce que l'évolution de la Communauté rénovée peut avoir d'inquiétant pour nous et sans doute de décevant pour le Gouvernement mais, sur ce plan strictement budgétaire, notre attention doit être enfin attirée sur des dépenses engagées ou sur des crédits votés, permettez-moi l'expression, à la sauvette et je voudrais illustrer mon propos d'un exemple.

La France a décidé de construire, au Dahomey, à Cotonou, un port qui coûtera 10 milliards d'anciens francs, alors qu'il desservira un arrière-pays limité de 1.800.000 habitants, alors surtout qu'à l'Est, à moins de 100 kilomètres, à Lagos, la Nigeria a un port parfaitement équipé, répondant aux besoins de 33 millions d'habitants, et qu'à l'Ouest, à Abidjan, la France a construit un port au prix d'un effort soutenu.

C'est d'autant plus critiquable, vous le savez, que la politique, la géographie, les intérêts économiques vont conduire un jour le Dahomey à s'absorber dans un ensemble plus vaste.

N'y aura-t-il pas là, d'ici peu d'années, un exemple caractéristique et regrettable de dilapidation des deniers publics ? (Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs à gauche.)

J'ai gardé le souvenir d'un débat, dans la dernière législature, où M. Léopold-Sedar Senghor se plaignait au gouvernement de l'époque de ne le voir distribuer que quelques « sucettes ». Nous serions certainement plusieurs parlementaires métropolitains à souhaiter obtenir pour chacune de nos circonscriptions une « sucette » représentant un effort d'investissement de dix milliards d'anciens francs !

Je pense que ces questions devraient, à l'avenir, mériter de notre part plus d'attention et que les crédits correspondants doivent être soumis à un examen plus sévère. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai pris des exemples de décisions et de choix politiques qui, en matière de défense nationale et d'outre-mer, influencent directement le montant de nos charges budgétaires. Mais il est des décisions qui, pour avoir une répercussion indirecte, n'en sont pas moins capitales quant à l'incidence qu'elles auront à l'avenir sur notre équilibre financier, ce sont celles qui intéressent le Marché commun et, partant, la construction de l'Europe.

Dans notre monde contemporain, les défaites et les victoires se mesurent en termes de croissance économique et s'inscrivent dans les courbes de production.

Les leaders soviétiques n'ont cessé de répéter que le conflit actuel entre les deux blocs doit nécessairement conduire au triomphe de leur système et notre tâche est de montrer qu'ils ont tort.

Mais il n'y a plus aujourd'hui un seul pays de l'Europe libre qui, isolé, soit assez fort et assez puissant pour relever seul ce défi. C'est pourquoi il nous faut réaliser l'intégration économique de l'Europe. Cette intégration rencontre des obstacles qui sont doubles. Les uns proviennent des difficultés intérieures aux six pays, les autres des réactions de nos voisins.

Il y a d'abord les obstacles provenant des difficultés intérieures.

Le Gouvernement a certes permis l'accélération du Marché commun et donné son accord aux propositions de la Communauté économique de Bruxelles qui ont abouti aux décisions importantes du 12 mai dernier sur la réduction des droits de douane entre les pays membres et sur la mise en place du tarif extérieur commun.

Mais tant qu'on se trouvait dans la première étape automatique des réductions et du tarif, tout allait bien. Vous le savez, les difficultés vont commencer avec la deuxième phase de l'harmonisation et donc des négociations. Le Conseil économique et social avait demandé, avant le commencement de l'été, que soient arrêtées les dispositions relatives à l'alignement par nos partenaires des rémunérations féminines sur les salaires masculins, à l'élaboration d'une politique concrète de développement régional, à l'harmonisation des politiques fiscales.

Cette dernière question, monsieur le ministre, a été souvent évoquée par la commission des finances et, puisque le programme législatif de l'Assemblée prévoit dans les semaines et les mois à venir la discussion de textes fiscaux, nous voudrions bien savoir à cette occasion-là à quel stade nous en sommes dans la voie de cette harmonisation.

Mais les plus grandes difficultés qui nous attendent touchent à la préparation de la politique agricole commune. C'est à cause du dossier agricole qu'un risque pourrait peser sur l'accélération du Marché commun. Des éléments de contestation figurent dans les décisions prises — et après quels efforts ! — le 12 mai dernier, à Bruxelles.

S'il y avait remise en cause de l'accélération du Marché commun, elle ne pourrait s'appliquer qu'à l'agriculture. Mais serait-il facile d'éviter une révision qui ne fasse pas tache d'huile ? Si nos partenaires n'ont pas satisfaction le 31 décembre prochain, ne seront-ils pas enclins à revenir sur leurs engagements, engagements qui, dans leur esprit, étaient conditionnés par l'aboutissement des négociations en matière agricole ?

Il est un autre obstacle à la construction de l'Europe. Celui-là est extérieur aux Six. C'est le problème des rapports entre la zone de libre-échange et l'Europe des Six.

La petite zone de libre-échange a été une réaction tardive de mauvaise humeur et de défiance.

À la différence des Six, les Sept ne s'étaient pas préparés à leur groupement qui n'aurait jamais existé si le Marché commun ne s'était pas constitué.

D'ailleurs, la Grande-Bretagne est soumise à des tensions qui s'exercent dans deux directions opposées.

D'une part, les exportations anglaises ont faibli partout ailleurs, mais elles ont progressé à destination du Marché commun.

Le dynamisme de l'Europe profite à l'Angleterre, mais l'inquiète et déjà le *Times* soulignait la stagnation de la production anglaise en face de l'expansion des six pays.

D'autre part et en sens contraire, il faut tenir compte de la préférence impériale. A la dernière conférence des ministres des finances du Commonwealth, les réticences des pays du Commonwealth ont pris appui sur le fait que leurs ventes à la Grande-Bretagne avaient progressé deux fois et demie plus qu'à destination des pays du Marché commun.

Mais s'il existe des difficultés à un rapprochement institutionnel entre les Six et les Sept, nul n'a le droit d'en prendre prétexte pour arrêter la construction de l'Europe.

Construire l'Europe ne consiste pas seulement à accroître les échanges commerciaux, à augmenter les productions, à élargir les marchés à élever le niveau de vie. Au-delà d'une Europe mercantile, il s'agit bien plutôt, comme l'indiquait déjà le préambule du traité de la C. E. C. A., de « jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ».

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. Pascal Arrighi. Ce n'est pas manifester je ne sais quel mysticisme de l'Europe, mais bien plutôt une conviction raisonnée, que de vouloir une construction européenne à l'intérieur de laquelle doit s'inscrire notre propre expansion. Il nous faudra non seulement, pour cela, nous conformer aux décisions politiques que j'ai évoquées, mais — c'est le deuxième point de mon intervention — sur notre plan, à nous, nous plier à des impératifs très précis.

Ces impératifs sont ceux du double équilibre, d'abord l'équilibre extérieur de nos échanges, ensuite l'équilibre intérieur de l'expansion dans la stabilité.

L'équilibre extérieur — vous le savez — est l'aspect le plus favorable de notre redressement mais il existe aussi des points de faiblesse en ce qui concerne le commerce extérieur. Il faut bien dire que les résultats les meilleurs qui ont été obtenus sont dus particulièrement à deux secteurs, celui de la sidérurgie et celui de l'automobile.

Le simple fait de les énoncer montre la fragilité de ces résultats que le Gouvernement s'efforce certainement de consolider. Au mois d'août dernier une enquête du *Wall Street Journal* montrait que les ventes d'automobiles étrangères, parmi lesquelles les Renault et Simca françaises, en raison de la contre-attaque de plus en plus active de la voiture « compact » américaine, tombaient de 600.000 à 200.000 voitures par an. Cette baisse des exportations des voitures françaises outre-Atlantique risque de se poursuivre en Europe.

Il faudra relancer le marché de l'automobile par les ventes du marché intérieur. Tout à l'heure, le président de la commission de la production et des échanges, M. Lemaire, y insistait et il avait raison. Cela semble d'autant plus urgent que les licenciements annoncés il y a huit jours chez Renault et les réductions des heures de travail ont été provoquées par une diminution des ventes qui, pour l'ensemble de l'industrie automobile française, est de 5 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Disons-le en passant, la baisse du prix de l'essence arriverait à point nommé pour écarter ou remédier en partie à ces à-coups et puisque le Gouvernement paraît décidé à la faire un jour ou l'autre, il semble indiqué pour lui de ne plus attendre.

Ajoutons que si nous avons profité d'une certaine mode européenne aux Etats-Unis, nous ne pouvons ignorer que l'Amérique fait un effort rigoureux pour redresser sa balance des comptes. Son déficit s'est réduit cette année, mais au prix d'une certaine élimination des importations européennes.

La bataille de l'exportation est permanente. Nos succès nous ont parfois étonnés nous-mêmes. Nous nous y sommes habitués et il ne faut pas nous endormir parce que l'évolution de nos réserves de change a été favorable.

A l'heure qu'il est, ces réserves doivent avoir dépassé 2 milliards 200 millions de dollars mais quelques points de comparaison s'imposent. Nous avons connu entre 1953 et 1955 une situation presque favorable. Nos réserves atteignaient à ce moment près de 2 milliards de dollars mais cela ne nous a pas préservés d'une crise très sévère de nos comptes extérieurs.

D'autre part, à leur niveau actuel, les réserves de changes ne représentent qu'à peine un peu plus du tiers des réserves de l'Allemagne et demeurent notablement inférieures à celles de l'Italie.

Enfin, n'oublions pas que les dettes accumulées pendant quinze ans à l'extérieur s'élevaient à 2 milliards 600 millions de dollars et sont supérieures à nos réserves actuelles.

Sans doute, vous l'avez dit, monsieur le ministre, jeudi dernier, les échéances doivent être envisagées sans inquiétude. Mais il est évident que cette situation exige que notre balance demeure bénéficiaire et que nous ne devons pas relâcher notre effort.

Mais c'est tout autant sur l'équilibre intérieur que notre attention doit se porter. Une expansion nécessaire de notre économie doit être réalisée, qui se mesure par son taux de croissance.

Quel est l'objectif, quels sont les moyens retenus pour l'atteindre ?

L'objectif, monsieur le ministre, vous l'avez défini dans le plan intérimaire. Vous en avez parlé à cette tribune le 5 juillet et jeudi dernier. Vous avez fixé, pour 1961, en volume, cet objectif à 5 1/2 p. 100 d'accroissement du produit national brut.

Les uns trouveront ce taux trop optimiste. Les autres le trouveront trop insuffisant. Le choix n'est d'ailleurs pas entre un taux supérieur à 5 1/2 p. 100 et un taux moindre. Qui ne choisirait, dans ce cas, la solution la plus avantageuse ? Le choix est entre une politique de facilité avec un taux moindre et une politique de suppression des freins, des entraves à la production, avec le taux d'expansion que vous vous êtes fixé.

Pour les uns, ce taux est trop optimiste. Ils pensent que le maximum de vraisemblance pour le plan intérimaire et le quatrième plan qui lui fera suite ne se situera guère au-delà de 4 p. 100, ce qui serait encore le double du rythme d'expansion du siècle écoulé.

Pour d'autres, ce taux est insuffisant car il faudrait une croissance de 6 p. 100 pour atteindre, en 1975, le niveau de vie actuel des Américains, et c'est ce taux de croissance de 6 p. 100 qu'avait envisagé le Conseil économique et social.

Bornons-nous à constater que ce taux de croissance de 5,5 p. 100 — M. Lemaire l'indiquait — est supérieur à la moyenne de 1949-1958, qui a été de 4,67 p. 100. Il peut être atteint parce que, par moments, un taux de cette importance a été réalisé en France. Mais il faut qu'il le soit, car ce taux reste inférieur au taux de croissance de l'Allemagne et de l'Italie et que de nouveaux progrès, comme le mentionne le rapport de la commission économique des Nations Unies, doivent être prévus et attendus en Europe.

Pour réaliser l'expansion, il ne suffit pas de fixer un taux ; encore faut-il orienter sur ce taux l'effort de volonté et les moyens de stimulation nécessaires. La querelle qui consisterait à opposer les doctrinaires de l'expansion par l'investissement aux partisans de l'expansion par la relance de la consommation serait une fausse querelle. Le développement de l'investissement et celui de la consommation doivent être parallèles.

Notre budget, monsieur le ministre, et le plan intérimaire « jouent » — permettez-moi l'expression — les investissements privés, qui doivent prendre le relais des investissements publics, eux-mêmes d'ailleurs en retrait sur les objectifs du troisième plan, ainsi que l'Assemblée avait déjà eu l'occasion de le constater quand elle avait discuté certaines lois de programme au printemps de l'an dernier.

Ce problème des investissements est d'autant plus préoccupant qu'en 1959 et en 1960 le volume des investissements en France est resté au total stagnant, tandis qu'il augmentait de 5 p. 100 en Grande-Bretagne et de 10 p. 100 dans la République fédérale allemande.

Vous avez reconnu jeudi dernier, monsieur le ministre, que le pourcentage de notre revenu national affecté à l'investissement est un peu inférieur à celui de nos voisins. Vous vous en préoccupez puisque vous nous avez dit que vous vous employez à combler cette différence ; mais il reste que, dans le budget pour 1961, c'est le choix et le volume des investissements publics qui nous inquiètent.

Les travaux d'équipement de l'ensemble des grandes entreprises publiques marqueront une nausée en 1961. Comme l'a reconnu le rapport économique et financier annexé à la loi de finances, ce ne sont pas, dans votre budget, les investissements directement productifs qui ont la priorité, mais les investissements de l'Etat et des collectivités locales portant sur l'équipement collectif et social et qui, eux, ne sont pas liés directement à la production. J'entends bien que ces investissements collectifs et sociaux vont augmenter de 12 p. 100 et que, par le jeu des commandes, ils constitueront des stimulants qui vont nourrir l'activité économique. Mais ils n'auront guère sur notre économie, et à terme, l'effet multiplicateur provoqué par des investissements directement productifs.

Pour nécessaire et souhaitable qu'il soit, un hôpital, dans une politique d'expansion, a moins d'intérêt que la construction d'un barrage.

Je veux illustrer mon idée d'un autre exemple : dans un rapport publié récemment par la fondation universitaire de Bruxelles, le comité scientifique de l'O. T. A. N., présidé par M. Louis Armand, a fixé, en matière de recherche scientifique fondamentale, les objectifs des pays occidentaux et, pour la recherche fondamentale, a préconisé une dépense annuelle de 2 p. 1.000 du revenu national — soit, en France, 60 milliards d'anciens francs — et pour la recherche appliquée, de 2 p. 100, c'est-à-dire dix fois plus.

Quand elle examinera le projet de loi de programme sur la recherche scientifique, l'Assemblée aura à vérifier si cela

objectifs auront été, dans votre budget, je ne dis pas atteints, mais seulement approchés.

Vous avez fixé la charge nette totale du Trésor, c'est-à-dire l'impasse, à 671 milliards d'anciens francs, soit à un niveau inférieur à celui de l'an dernier, qui était de 700 milliards. Peut-être — et là je rejoins une observation de M. le rapporteur général — cette impasse aurait-elle pu être majorée au profit des investissements publics productifs. Vous auriez pu d'autant mieux le faire que dans le passé, ainsi que l'ont démontré M. Leenhardt à cette tribune en novembre et en juillet derniers et M. Yrissou dans son rapport sur le budget des charges communes, l'impasse de 1959 n'avait pas été de 691 milliards, mais, en incorporant les charges de la caisse autonome d'amortissement, de 800 milliards d'anciens francs. Compte tenu au surplus d'une hausse relative des prix, ce chiffre de 800 milliards aurait pu être retenu cette année.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement compte sur les investissements privés pour relayer les investissements publics, relancer et maintenir l'expansion. Mais le rapport économique annexé à la loi de finances, avec une franchise dont il faut louer le Gouvernement, indique — je le cite — que « des incertitudes subsistent inévitablement quant au rythme de l'expansion engagée ».

N'oublions pas, malgré la tendance à la reprise de ces quelques derniers mois, la stagnation du premier trimestre de 1960 et le coup de semonce donné à ce moment-là dans l'indice de la production.

Sans porter attention à une certaine logomachie et à de pseudo-débats doctrinaux sur une économie dite « concertée », débats qui, à mon sens, ne dépassent pas l'intérêt d'une bonne discussion à l'école des sciences politiques, à un moment où l'Etat a en mains directement la moitié des investissements, à un moment où l'Etat contrôle, favorise ou retarde les investissements privés, sans porter attention à de tels débats, dis-je, retenons que l'incitation à investir se fait efficacement par des aménagements d'impôts et par des facilités de crédit.

Sur le premier point, la commission des finances avait collaboré d'une manière très positive, l'an dernier, avec le Gouvernement et avait abouti à voter le texte sur les amortissements qu'avaient amélioré, à mon sens, les amendements défendus par plusieurs commissaires, MM. Courant, Dorey, Dreyfous-Ducas et moi-même quand j'étais rapporteur général, si j'ai bonne mémoire.

Les investissements privés dépendent, en second lieu, de la quantité d'argent mise à la disposition des industriels, des possibilités d'emprunter de ceux-ci.

Vous avez, monsieur le ministre, récemment abaissé à 3,50 p. 100 le taux de l'escompte.

J'observe que si l'escompte reste anormalement élevé en Allemagne, ce taux de 3,5 p. 100 était déjà en vigueur aux Pays-Bas depuis un an et en Italie depuis avril dernier.

Puis, une politique d'argent bon marché, vous le savez, est conforme aux intérêts de notre économie. Mais, par delà les déclarations et les bonnes intentions, il vous faudra prendre d'autres mesures utiles.

Or, le taux d'intérêt du Crédit national est actuellement de 6,75 p. 100. La baisse d'août dernier est faible, comparée au taux de 7 p. 100 en vigueur depuis 1957. Quant au taux du Crédit industriel et commercial, qui doit permettre les prêts aux moyennes et petites entreprises, a'il est théoriquement inférieur, il reste trop élevé car, en incluant les taxes, il est en fait d'un peu plus de 7 p. 100.

Compter sur les investissements privés est bien. Encore faut-il que la politique fiscale et financière du Gouvernement soit en harmonie avec sa politique économique. Or, vous le savez bien, il existe des zones d'ombre. Je prendrai un seul exemple — M. Lemaire en a parlé — mais combien est caractéristique celui de l'industrie des appareils ménagers dont le chiffre d'affaires représente en France le tiers de celui de l'industrie automobile.

La comparaison avec l'Allemagne est désastreuse pour nous. En 1959, l'Allemagne a fabriqué deux fois et demi plus de réfrigérateurs, trois fois plus de machines à laver et quatre fois plus d'aspirateurs que nous.

Malgré cela, et de manière aberrante, certains appareils ménagers restent soumis, bien que le taux général pour les produits industriels soit seulement de 20 p. 100, à un taux discriminatoire de 23 p. 100 pour la taxe à la valeur ajoutée.

Ces objets ont été considérés comme des objets de semi-luxe, alors que, pour reprendre une expression du président Paul Reynaud, ils sont de nos jours les nouveaux domestiques des femmes salariées.

Le conseil national du crédit s'est borné, dans sa réunion du 6 octobre dernier, à porter la durée du crédit de 18 à 21 mois, sans modifier pour ces articles l'acompte à la commande qui reste fixé à 20 p. 100, si bien que sa décision sera pratiquement sans efficacité.

Remarquons que les décisions restrictives prises il y a quelques mois en Grande-Bretagne sur ces mêmes articles limitaient à 20 p. 100 l'acompte à la commande et le crédit à vingt-quatre mois. Aujourd'hui, on nous représente en France comme des facilités, des mesures qui en Angleterre ont été considérées comme des mesures de restriction et dont le desserrement est au surplus demandé.

D'autres décisions pourraient stimuler les investissements privés et la relance économique. Les caisses d'épargne conservent une liquidité importante, de 7 milliards de nouveaux francs. Peut-être une partie pourrait-elle être affectée à certains emprunts à faibles taux d'intérêt au profit d'industriels, d'agriculteurs ou de commerçants désireux de s'équiper ?

L'exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires pourrait constituer, à mon sens, un excellent stimulant pour la relance économique.

Voilà des propositions sur lesquelles le Gouvernement devrait réfléchir.

Il faut aussi veiller — et j'aurais garde de l'oublier — à un autre équilibre, celui de l'industrie et de l'agriculture.

Une politique de redressement, quel que soit son substratum monétaire, doit porter sur la stimulation, et non pas la dépression du secteur agricole. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La loi d'orientation que nous avons votée a marqué la nécessité de cette politique de stimulation qui avait été jusqu'ici quelque peu négligée.

Atteindre simultanément les deux objectifs de l'expansion et de la stabilité, voilà le problème qui est posé à tous les pays d'Occident. C'est pourquoi, si l'on veut stimuler les investissements privés, il est nécessaire de pratiquer une relance raisonnée de la consommation, et c'est d'ailleurs la justification économique des mesures sociales qui doivent s'inscrire dans les textes budgétaires et par l'examen desquelles je voudrais maintenant brièvement terminer.

L'évolution comparée des salaires et des prix oblige le Gouvernement à prendre des mesures concrètes quant aux problèmes de rémunération et les prestations sociales, d'autant qu'il est indiscutable, je l'ai dit tout à l'heure, que ce sont les salariés qui, dans le redressement financier, ont supporté les charges les plus lourdes.

Sans préjuger l'évolution possible du coût de la vie durant les prochains mois, il faut constater que, selon les chiffres rendus publics il y a dix jours pour le mois de septembre par l'institut de la statistique, les prix de détail ont augmenté de 9,2 p. 100 depuis la dévaluation de décembre et de près de 11 p. 100 depuis l'avènement de la V^e République.

Le problème est de savoir quelle a été, en face de cette hausse des prix, la hausse correspondante des salaires. Or, si en gros le pouvoir d'achat n'a pas subi une diminution réelle pour les salariés célibataires, des distorsions notables doivent être relevées dans le pouvoir d'achat des familles et de la fonction publique.

J'ai dit que les salariés célibataires n'avaient pas été pénalisés par les hausses des prix, mais il ne faut pas raisonner sur des célibataires. Malheureusement, pour les pères de famille, la hausse du pouvoir d'achat varie de 3,5 p. 100 à 9 p. 100 suivant qu'ils appartiennent au secteur privé, semi-public ou public.

C'est dire combien était légitime le relèvement des allocations familiales.

La déception a été grande cet été quand le Gouvernement s'est borné à fixer à 5 p. 100 le relèvement de ces allocations.

Sans vouloir opposer les ministres les uns aux autres et comprenant combien il est naturel pour le ministre des finances de se voir protégé par la solidarité ministérielle, je crois qu'il n'y a pas grand mystère à révéler que M. Bacon, ministre du travail, proposait 10 p. 100 et que son collègue de la santé publique préconisait, en matière de compromis, un relèvement de 7 p. 100.

Parce que depuis 1949 les prestations familiales ont accumulé un retard de près de 60 p. 100 sur les salaires auxquels elles étaient pourtant indexées par la loi du 22 août 1946, le Gouvernement est dans l'obligation morale de décider le plus rapidement possible un nouveau relèvement des allocations familiales. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Sans doute, dans le budget social de la nation comme dans les dépenses de l'Etat, vous ne pouvez tout faire en même temps et au même niveau.

Vous vous êtes trouvés à la fin du premier semestre de 1960 en présence d'un déficit de l'ensemble des régimes de sécurité sociale de 17 milliards d'anciens francs que le Trésor doit prendre à sa charge. Vous ne pourriez, c'est évident, en même temps régler ce déficit, appliquer vos textes sur les rapports des médecins et de la sécurité sociale, enfin augmenter les allocations familiales. Il faut prendre une priorité, la donner au relèvement des prestations familiales. C'est l'équité et la justice qui l'imposent.

Et puis, il vous faudra régler le problème de la fonction publique. Qu'un malaise existe, vous le savez, car le déclassement des fonctionnaires par rapport au secteur privé et au secteur semi-public est par trop évident. Sans doute, grâce aux crédits prévus dans la loi de finances rectificative que nous avons votée cet été, le traitement de base des fonctionnaires sera relevé de 5 p. 100 par rapport à ce qu'il était en 1959 et, monsieur le ministre, dans vos textes budgétaires, vous avez prévu des crédits qui, en cours d'exercice, permettront d'arriver à une augmentation qui atteindra 10 p. 100 et qui rapprochera ces traitements de ceux du secteur nationalisé. Mais vous me permettrez deux observations.

Il s'agit, d'une part, d'un pourcentage moyen d'augmentation. D'autre part, cette majoration rattrapera seulement la hausse des prix avec un an de retard et ne sera effective que s'il n'y a pas de nouvelle hausse. Elle ne donnera pas, au surplus, aux fonctionnaires la part légitime qui leur revient dans la croissance du revenu national.

Ayant été fonctionnaire avant d'être parlementaire, j'avalais, du temps où j'étais rapporteur général, reçu les représentants des centrales syndicales de la fonction publique. J'avais pensé que leurs revendications seraient d'autant plus populaires qu'elles seraient accompagnées d'un effort sérieux entrepris en commun de réforme des services publics. Une des centrales syndicales a demandé la création d'un commissariat général. Le Gouvernement qui, au rebours de ses prédécesseurs a pour lui la chance de la durée, doit, avec les organisations de fonctionnaires, s'atteler à des réformes trop longtemps différées. Mais, en retour, il doit accorder aux agents de l'Etat les rémunérations décentes dues à ceux pour qui la notion de service public a conservé tout son sens.

Ces considérations d'équité trouvent leur justification économique dans une politique d'expansion et de redressement. Une hausse réelle des rémunérations doit être la récompense et le gage des progrès et de la politique d'expansion.

Voilà, mesdames, messieurs, en m'excusant d'avoir trop longtemps retenu l'attention de l'Assemblée, quelles sont, à moi sens, les incidences sur le budget des décisions politiques que nous aurons à prendre, des impératifs économiques auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire, des considérations sociales que nous n'avons pas le droit de négliger.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que sur les propositions que les uns et les autres nous serons amenés à vous faire vous et, quand il sera là, votre secrétaire d'Etat vous ne nous répondiez avec cette compétence, ce talent et vous me permettez d'ajouter cette courtoisie que l'Assemblée à plusieurs reprises a hautement appréciés. (Applaudissements.)

J'ai signalé dans notre situation présente les points vulnérables qui rendent l'équilibre économique précaire, et, bien sûr, le Gouvernement s'en préoccupe. Mais nous avons parlé de la situation économique d'un point de vue de Sirius, comme si nous étions dans une autre planète, car vous le savez bien il y a un problème qui écrase et qui domine tous les autres : il y a l'Algérie, ce problème qui pèse sur nos consciences.

Pour ma part, je ne crois pas commettre, comme il est dit maintenant, une mauvaise action, en restant fidèle à des convictions depuis longtemps affirmées et qui, il y a dix-huit mois encore, étaient celles de la majorité de cette Assemblée. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.)

La prolongation de ce drame nous désespère et son issue nous inquiète. A mesure que le temps passe, les conciliations nécessaires deviennent plus difficiles et le pire plus probable.

L'avant-dernier président du conseil de la IV^e République avait déclaré dans son débat d'investiture :

« Je me représente fort bien ce qui coûterait à la France la perte de l'Algérie. Je ne suis pas disposé à prendre ce risque, non seulement à cause des conséquences matérielles que la perte de l'Algérie comporterait, mais à cause du traumatisme moral qu'un tel événement ferait peser — et pour longtemps, sans doute — sur la nation. »

Trois ans après, nous ne sommes pas plus rassurés. Chez nous s'aggravent et se multiplient partout des craintes, des appréhensions, des tensions, alors que pour continuer une politique de redressement financier et pour répondre au défi économique de l'Est seraient plus que jamais nécessaires ce que Goethe appelait des « instants d'acquiescement ».

Provoquer cet assentiment politique, ce progrès économique, cette justice sociale, sans lesquels il n'y aurait plus pour notre pays d'avenir : telle est la lourde tâche qui incombe au Gouvernement. Puisse-t-il réussir ! Car il ne serait ni commode ni réjouissant d'avoir, demain, à reconstruire sur des décombres. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, le rapport économique et financier qui préface la loi de finances nous fait passer chaque année un moment extrêmement agréable. Nous l'abandonons en effet l'esprit chargé de préoccupations et d'inquiétude quant à l'avenir, et puis nous nous sentons rapidement envahis par la sérénité communicative de ce document et comme élevés au-dessus de nous-mêmes par un courant ascendant de certitudes qui jusqu'à présent ne nous avaient pas été révélées. (Sourires.)

Malheureusement les excès d'une peinture idyllique viennent réveiller notre sens critique et nous faire discerner sous l'éclatage gouvernemental des ombres un peu trop claires et des lumières un peu trop vives.

Je veux cependant noter que M. le ministre des finances a fait personnellement un effort louable dans ses discours pour être plus nuancé, plus mesuré. Je dis bien effort, pas encore résultat, bien que dans son dernier discours il ait eu un mot auquel les ministres des finances ne nous ont pas habitués, lorsqu'il a dit : « Restons modestes ! ». Je crois que nous aurons l'occasion de lui rappeler ce mot.

Lorsque, monsieur le ministre, vous êtes venu pour la première fois prendre contact avec le Parlement — c'était devant la commission des finances, le 28 janvier dernier — je vous avais posé la question qui me paraissait la plus importante : « Des deux risques que vous courez, celui du dérapage en cas de revendications des salariés, aux frais desquels le redressement a été opéré, ou du risque de ralentissement de l'économie, quel est celui qui est au premier plan de vos préoccupations ? ».

Vous m'aviez répondu : « Je considère que le risque le plus sérieux est le risque de dérapage ».

Aujourd'hui, le rapport économique et financier nous révèle un changement dans les préoccupations gouvernementales : c'est le risque de ralentissement qui prend le premier rang.

Le rapport affirme en effet le souci du Gouvernement de rechercher en 1961 un « renforcement notable du rythme de l'expansion économique ».

Comment ? C'est ce que nous précise le rapport dans ces termes : « Le solde des échanges extérieurs ne peut continuer de s'améliorer dans des proportions aussi fortes que par le passé. C'est surtout la demande intérieure qui déterminera en 1961 le niveau de la production. A cet égard, un juste réglage est nécessaire pour assurer à la fois un relèvement souhaitable des niveaux de vie et un niveau d'investissements adéquat ».

Il est vrai que nos exportations semblent plafonner. Elles ont été très brillantes pour de multiples raisons : le coup de fouet de la dévaluation, le fruit aussi d'un long effort antérieur de prospection et d'aides à l'exportation, les difficultés du marché intérieur par suite de l'écrasement du pouvoir d'achat, les circonstances exceptionnelles favorisant notre production sidérurgique et notre production automobile. Enfin, il faut le dire aussi, la France avait un retard assez sensible dans le commerce international.

C'est donc l'exportation qui a entrete nu l'activité économique à l'heure où les ordonnances de décembre 1958 avaient cassé la demande intérieure en répartissant les sacrifices dans des conditions dont nous avons maintes fois dénoncé l'injustice.

Il faut maintenant chercher un autre relais.

L'évolution des prix, bien que lente, grignote progressivement le bénéfice de la dévaluation. Le Gouvernement devrait d'ailleurs bien y penser lorsqu'il prend si facilement des décisions de hausse qui pèsent ensuite lourdement dans les prix de revient.

Certes, d'autres productions, notamment agricoles, devraient être poussées pour atténuer les conséquences du reflux prévisible de nos exportations de produits sidérurgiques et d'automobiles. Je pense en particulier à la viande. Le Gouvernement a actuellement en stock plus de 30.000 tonnes de viande, ce qui est un chiffre record. Les frigos sont pleins et il faut fréter des bateaux frigorifiques pour continuer à stocker. Un grand effort est donc nécessaire sur ce point.

Mais, pour conclure sur ce chapitre des exportations, il semble que le Gouvernement évalue d'une façon optimiste la possibilité pour nos exportations de progresser lorsqu'il prévoit pour l'année 1961 une augmentation de 10 p. 100 du volume de celles-ci, étant donné qu'en juin dernier le pourcentage d'augmentation n'était plus que de 15 p. 100 et qu'en août il n'était plus que de 3 p. 100.

J'en viens à la consommation. C'est surtout elle, nous dit le Gouvernement, qui doit déterminer le niveau de la production. Les experts de l'O. E. C. E., sages dont la prudence est connue, n'ont pas hésité à dire : « Il importe de donner une certaine impulsion en France à la consommation privée ».

Que trouvons-nous dans le budget que nous examinons, comme preuve concrète de ce souci du Gouvernement ? Face à cette préoccupation hautement affirmée, nous ne trouvons que des poussières et un léger saupoudrage. En ce qui concerne les mesures sociales, 500 millions d'anciens francs sont prévus pour

augmenter le taux des allocations de chômage; la retraite des anciens combattants est rétablie; 1.700 millions sont prévus pour réévaluer, bien misérablement, les rentes viagères; et vous savez combien le franc lourd a accentué l'amertume des rentiers-viagers. Mais le total des mesures sociales ne dépasse pas 28 milliards. Et ce que vous donnez d'une main, vous le reprenez de l'autre, puisqu'au chapitre des interventions économiques, nous trouvons 27 milliards de hausse des tarifs de la S. N. C. F., 16 milliards et demi de hausse des tarifs de la R. A. T. P., c'est-à-dire l'équivalent de 43 milliards de majoration des impôts indirects.

Si maintenant nous nous reportons au titre III, moyens des services, nous trouvons comme facteur d'augmentation de la consommation, 53 milliards d'anciens francs, montant auquel vous limitez l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et des pensions, et cela en deux échéances trop lointaines, 1^{er} mars et 1^{er} septembre 1961. L'effet ne sera donc pas immédiat. Vous me direz qu'il faut ajouter à ces 53 milliards les crédits prévus pour la reconduction en année pleine des augmentations de 1960. Mais ces augmentations ne constituent pas une incitation nouvelle, puisque, dès le 1^{er} septembre, elles étaient déjà entrées dans le niveau de la consommation.

Je tiens à dire que nous déplorons que cette revalorisation de la fonction publique soit présentée au Parlement sans qu'elle soit inscrite dans un plan tendant à remédier au déclassement si sensible dont les serviteurs de l'Etat sont victimes. Ceux-ci ressentent d'autant plus profondément ce mauvais traitement qu'ils sont victimes depuis quelque temps de mesures discriminatoires. Certains d'entre eux ont été frappés de sanctions en l'absence de tout jugement, ce qui ne s'était pas vu depuis Vichy.

Pour être complet, je ne veux pas passer sous silence certaines mesures que le Gouvernement a décidées par ailleurs: augmentation de l'allocation supplémentaire de l'ancien fonds de solidarité et relèvement des prestations familiales.

J'ai déjà eu l'occasion, en juin dernier, de souligner la détresse de la catégorie sociale la plus malheureuse de toutes, les vieillards, et de montrer comment le Gouvernement avait triché avec eux en détournant une grande partie des fonds destinés à venir à leur secours.

A l'heure où le Gouvernement veut relancer la consommation, son premier devoir nous paraît être d'atténuer les privations des 1.800.000 personnes qui, au soir de leur vie, se débattent dans la misère, avec des allocations de 190 à 284 anciens francs par jour. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les allocations familiales, elles aussi, ne sont que très faiblement révisées. Leur régression, que soulignait tout à l'heure notre collègue M. Arrighi, n'existe pas seulement au regard des prix; elle existe aussi au regard du produit national.

Dans les deux dernières années, cette régression s'est accentuée. Les budgets familiaux ont connu un recul d'autant plus préoccupant que leur insuffisance fait obstacle à une prolongation de la scolarité qu'il faudrait, au contraire, encourager en tant que facteur de notre développement économique.

Je sais bien que le ministre de l'information a déclaré, le 24 août, que la majoration de 5 p. 100 était « la première étape d'une politique que le Gouvernement entend poursuivre afin de restituer aux familles un niveau de vie comparable à celui des célibataires et des ménages sans enfant ». Mais nous observons que, comme pour la fonction publique, la loi de finances de 1961 n'apporte aucun plan de redressement progressif. Pour les vieux comme pour les familles, c'est donc la pénitence qui continue.

Où sont donc les efforts du Gouvernement pour encourager la consommation? Certes, le Gouvernement peut faire état du relèvement de certains prix agricoles et en conclure que la consommation du monde paysan augmentera dans une certaine mesure. Il fait état aussi d'un allègement de 30 milliards d'anciens francs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques; mais, tous comptes faits, l'allègement est en grande partie fictif puisqu'on payera davantage, au titre de la surtaxe progressive et des impôts directs, en 1961 qu'en 1960: 925 milliards pour l'an prochain contre 909 cette année. L'allègement est d'ailleurs essentiellement financé par une hausse des revenus nominaux. La modalité proposée par le Gouvernement — réduction d'un demi-décime — n'apportera aucune atténuation à l'écrasement des premières tranches, dans lesquelles se trouvent précisément des contribuables dont les revenus iraient tout entier à la consommation pour la part qui serait exonérée.

Ainsi, nous constatons que rien n'est fait pour corriger l'injuste répartition des sacrifices qui a été instaurée par les ordonnances de décembre 1958. J'ajoute que la grande masse des consommateurs qui, faute de revenus suffisants, est exonérée de la surtaxe progressive, ne reçoit aucun allègement, alors que c'est elle qui a été la principale victime des ordonnances.

Nous avons reçu ces jours-ci, dans notre courrier, une excellente étude des ingénieurs et cadres de Force ouvrière, qui nous révèle que, de la loi de finances de 1959 à celle de 1961, la fiscalité indirecte cachée dans les prix, y compris bien entendu le versement de 5 p. 100 sur les salaires, a passé, dans nos recettes, de 69,3 à 70,9 p. 100. Dans le même temps, la fiscalité directe et personnelle a reculé de 19,8 à 18 p. 100, l'impôt sur les sociétés étant resté à peu près stationnaire.

Je suis convaincu qu'une comparaison établie, non pas entre 1959 et 1961 mais entre 1958 et 1961, montrerait plus clairement encore l'orientation antidémocratique d'une fiscalité qui frappe sans égard à la position sociale ou familiale du consommateur et qui aggrave l'injustice existant déjà dans la répartition du revenu national.

Comme l'a fait remarquer très justement M. Pierre Drouin dans *Le Monde* du 15 septembre, le Gouvernement avait un moyen très direct de stimuler notre économie, c'était de relever le S. M. I. G. d'un pourcentage supérieur à celui qui résultait de l'évolution des 179 articles. En effet, le S. M. I. G. est à la traîne, d'abord en raison de la faible représentativité de l'indice des 179 articles comme, aussi, du fait que les salaires horaires moyens résultant des conventions collectives ont enregistré quelques progrès.

On peut évaluer actuellement le retard du S. M. I. G. à 15 p. 100 environ. Nous regrettons que le Gouvernement ait négligé ce moyen d'action dont les experts lui suggéraient très opportunément l'efficacité.

Pour conclure sur ce chapitre de la consommation, je dirai que le rapporteur général a eu raison de déclarer jeudi, à la tribune « qu'il eût été opportun de saisir l'occasion du budget pour assurer une augmentation du pouvoir d'achat nécessaire sur le plan économique et justifiée sur le plan social ». Force nous est de constater qu'après avoir diagnostiqué la nécessité d'accroître la demande, le Gouvernement n'en a pas prévu les moyens dans son budget.

Ainsi, le Gouvernement ne compte plus sur l'exportation pour renforcer le rythme de la production. Il ne s'appuie pas non plus sur la consommation puisque, je viens de le démontrer, il l'a encouragée à dose homéopathique.

Il nous reste à examiner les initiatives qu'il a prises en matière d'investissements dans le sens d'une relance indispensable.

M. le ministre des finances nous a déclaré, jeudi, que le budget réalisait une progression considérable des investissements de l'Etat. Il a affirmé notamment que les crédits de paiement étaient en augmentation de 100 milliards d'anciens francs. Où sont ces 100 milliards?

La loi de finances de 1961, dans son article 17, nous indique 845 milliards de dépenses civiles en capital; celle de 1960, dans son article 16, nous indiquait 786 milliards. La majoration est donc de 59 milliards et non de 100 milliards. Et, comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Arrighi, il ne s'agit bien entendu que d'investissements non liés directement à la production.

M. le ministre a affirmé que la majoration atteignait 10 p. 100 pour les crédits de paiement. Vous n'avez qu'à faire le calcul sur la base des chiffres que j'ai empruntés aux lois de finances; vous ne trouverez qu'un pourcentage de 7,5, c'est-à-dire inférieur à la progression de l'ensemble des dépenses.

M. le ministre a affirmé que nous atteignons cette année, pour le total des investissements de l'Etat, le chiffre le plus important qui ait jamais été enregistré.

M. Félix Klr. On ne s'en aperçoit guère!

M. Francis Leenhardt. Or, l'augmentation des investissements n'est même pas de 59 milliards car les investissements financés par le Trésor, notamment les investissements des entreprises publiques, sont en diminution, pour la première fois depuis de très nombreuses années, et ce de 29 milliards.

En conclusion, quelles que soient les améliorations sensibles qu'on peut observer dans certains secteurs, la progression globale est non pas de 100 milliards mais seulement de 30 milliards. Aussi, monsieur le ministre, me permettez-vous de m'étonner de voir le Gouvernement torturer ainsi les chiffres et les solliciter de façon aussi abusive.

Certes, le Gouvernement peut faire état d'un progrès sur les autorisations de programme, mais c'est un effort qui, si important qu'il soit pour l'avenir, est quand même moins difficile à faire puisqu'il laisse la charge aux successeurs.

Je note, à propos des autorisations de programme, qu'elles sont particulièrement faibles dans le domaine où elles devraient être le plus élevées, la construction.

Nous avons vécu jusqu'à présent sur la lancée de la loi-cadre de 1957, mais le programme approche de son achèvement et le Gouvernement laisse en ce moment l'élan se briser.

M. le président. Monsieur Leenhardt, M. Denvers vous demande de lui permettre de vous interrompre.

M. Francis Leenhardt. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Denvers, avec la permission de l'orateur.

M. Albert Denvers. Je vous remercie, monsieur Leenhardt, de m'autoriser à vous interrompre.

Vous abordez, en ce moment, un point très important. Je voudrais l'évoquer brièvement pour appeler l'attention de M. le ministre des finances, puisque c'est à lui qu'appartient dorénavant la solution, de l'aveu même de M. le ministre de la construction, ce dont, d'ailleurs, nous étions convaincus.

En effet, si nous devons nous en tenir aux chiffres inscrits dans le budget de l'exercice 1961, nous enregistrerons, au cours de l'année prochaine, une baisse sensible du nombre des logements dont nous pourrions disposer. Il ne s'agit plus de manque de moyens physiques; nous les possédons; l'ensemble de l'industrie du bâtiment est capable de dépasser le rythme de 300.000 logements par an que nous nous sommes fixé, mais, compte tenu de la manière dont vous avez arrêté les crédits d'autorisations de programme, au titre notamment du secteur des H. L. M., pour l'exercice 1961, nous serons, vous le savez monsieur le ministre, très loin de compte.

Je désire, parce que je sais que nous avez personnellement le souci de la réussite de la politique du logement, appeler votre attention sur quelques chiffres que je sou mets à vos réflexions. Ainsi nous avons pu mettre en adjudication — je dis en adjudication — c'est-à-dire en marchés, au titre de l'année 1959 — c'est cela qui compte en matière de politique du logement et plus spécialement d'habitat populaire et de logement social — pour 230 milliards d'anciens francs; en 1960, pour 223 milliards seulement et, en 1961, à la suite du jeu des anticipations que nous connaissons bien, nous ne mettrons plus en adjudication, si des faits nouveaux n'interviennent pas immédiatement — sinon sans retard — que 182 milliards d'anciens francs.

J'invite l'Assemblée à méditer sur cette situation qui sera dramatique demain, alors que nous avons à assurer le logement de nombreux foyers nouveaux au moment même où nous voudrions entreprendre de nécessaires opérations de rénovation urbaine.

Telles sont les raisons pour lesquelles je me suis permis d'interrompre M. Leenhardt, désirant appeler l'attention de l'Assemblée sur cette dramatique situation. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Je suis heureux de vous avoir donné cette occasion. Nous pourrions reprendre ce débat dès demain soir lors de la discussion du budget de la reconstruction.

Pour conclure en ce qui concerne les investissements budgétaires, je note que dans le même temps où le Gouvernement se délivre en la matière des certificats de bonne conduite, l'U. N. R. réunie en congrès avant-hier, découvrant après bien d'autres les délices que l'on éprouve à se situer dans l'opposition au moment où l'on est déjà dans le Gouvernement, a réclamé que le niveau des investissements soit très sensiblement relevé.

Conformément au plan intérimaire, ce sont les entreprises privées qui doivent prendre le relais et accroître cette année de 5 p. 100 leurs investissements. C'est évidemment moins pénible pour l'Etat de jouer les investissements privés que d'agir vigoureusement sur les investissements publics, comme nous l'avons fait depuis quinze ans. Mais c'est surtout moins efficace et moins sûr; votre pari sur ce point pour 1961 rencontre dans la presse économique un scepticisme assez général.

Vous avez fait état à cette tribune des actions énumérées par le plan intérimaire pour encourager l'investissement privé: primes d'équipement, quasi-contrats. Tout cela existe, mais c'est modeste. Encore faut-il pour que les entreprises sollicitent ces avantages qu'elles voient des perspectives de vente.

Les amortissements dégressifs distribués libéralement à tous sont moins efficaces que les amortissements accélérés qui seraient accordés avec sélectivité dans les secteurs de production dont le développement est le plus urgent.

Vous avez récemment abaissé d'un demi-point le taux de l'escompte. Vous avez été fidèle en cela à la doctrine monétaire classique suivant laquelle une telle baisse incite les entreprises à investir. Mais cette théorie est aujourd'hui très dépassée depuis que le rapport du comité Radcliffe a révélé que le taux d'intérêt était de peu d'importance pour les dirigeants industriels, qui en fait se déterminent essentiellement par les perspectives de débouchés, c'est-à-dire de profit.

Peut-être même la baisse du taux de l'escompte les incite-t-elle à une certaine réserve dans la mesure où elle est le signe d'une

conjoncture stagnante. Aussi pensons-nous que le Gouvernement passe à côté des actions qui pourraient être les plus efficaces.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a abandonné le projet de bureau de développement industriel que voulait créer M. Jeanneney pour intervenir dans les secteurs économiques en difficulté et favoriser leur reconversion. D'arbitrage en arbitrage on en est arrivé à une SODIC rattachée non pas au ministère de l'industrie mais à celui des finances, privée de toute dotation budgétaire et limitant son action à l'étude et à la coordination. Je crains qu'une fois de plus la doctrine libérale ne l'emporte sur l'efficacité et sur l'intérêt national.

Pour des raisons analogues, rien de concret n'a encore été entrepris pour redresser la situation dans le domaine des biens d'équipement, en dépit des études opérées sous l'impulsion de M. Armengaud. Nous avons importé de l'étranger des machines et des appareils pour 187 milliards en 1958, pour 212 milliards en 1959, tandis que nous n'en exportons que pour 94 et 132 milliards. Je sais bien que la situation est un peu moins mauvaise en 1960, mais je sais aussi que les grandes usines françaises spécialisées dans les biens d'équipement n'envisagent pas actuellement de s'engager dans l'effort nécessaire. Le Gouvernement ne prendra-t-il donc aucune initiative pour résoudre ce problème, dont le caractère prioritaire est évident si l'on songe qu'en face de nous l'Allemagne exporte dix fois plus de biens d'équipement qu'elle n'en importe?

M. Félix Kir. Elle n'est pas en guerre, comme nous!

M. Francis Leenhardt. Le Gouvernement néglige aussi, dans sa préférence pour les impôts de consommation si pesants pour les masses laborieuses, l'arme si efficace que constituerait pour la relance de la consommation et de la production dans les secteurs déprimés le recours à des taux différenciés de la taxe sur la valeur ajoutée.

Je ne peux conclure sur les investissements privés qui constituent, à notre avis, la partie la plus fragile et la plus contestable des hypothèses faites par le budget de 1961; sans redire l'insuffisance des mesures prises pour relever le pouvoir d'achat. Il est évident, en effet, que les chefs d'entreprise ne se lanceront activement dans l'investissement que si la demande intérieure est stimulée; il convient même de prévoir un décalage entre la reprise de la consommation et un nouvel essor des investissements privés.

Monsieur le ministre des finances, dans votre discours de jeudi vous vous êtes montré satisfait des progrès de la France par rapport à ses partenaires du marché commun, notamment l'Allemagne et l'Italie. Mais pour trouver des chiffres favorables, vous avez quand même été obligé de vous livrer à des calculs personnels, non seulement par rapport à la population active, mais aussi par rapport à la période 1950-1959. Vous avez donc dû appeler à la rescousse, pour votre démonstration, l'effort industriel sans précédent qui a été l'œuvre d'une République très décriée.

Nous nous en tiendrons, pour notre part, aux statistiques officielles. Le rapport de la Communauté économique européenne chiffre l'accroissement du produit national brut en 1959 par rapport à 1958 à 8,7 p. 100 pour l'Italie à 6 p. 100 pour l'Allemagne et les Pays-Bas et à 2,5 p. 100 seulement pour la France.

L'office statistique des communautés européennes nous apprend que l'indice de formation brute du capital fixe, qui a tant d'importance, s'est élevé en Allemagne de 21,8 en 1957 à 23 en 1959, tandis qu'en France il baissait de 18,9 à 17,8 au cours de la même période.

Enfin, la production du premier semestre de cette année par rapport à la période correspondante de 1959 qui, en France, a pourtant été très déprimée, donne un progrès de 11 p. 100, les progrès respectifs de l'Allemagne et de l'Italie étant de 13 et 18 p. 100.

Vous savez, d'autre part, qu'à la fin du premier semestre notre taux de progression était tombé à 7 ou 8 p. 100; nous sommes donc bien obligés de constater que, sous le rapport de la croissance, la France prend du retard, sa cadence est insuffisante; elle est le trainard de l'Europe.

Ce piétinement est d'autant plus regrettable que, d'après la dernière enquête d'*Etudes et conjonctures*, il existe en France des marges de capacité de production inutilisées dans 69 p. 100 des entreprises.

Enfin, dernière observation, regardez la courbe des crédits à moyen terme: elle descend depuis le début de l'année. La demande est stagnante. La vérité, c'est que si vous ne prenez pas d'initiative nouvelle, le plan intérimaire connaîtra le même échec que le troisième plan de modernisation, cassé par une politique purement monétaire.

Et pourtant vous n'ignorez pas les multiples impératifs d'expansion qui doivent animer l'action du Gouvernement: poussée

démographique, charges d'outre-mer, marché commun, niveau de vie, défi soviétique. Ces thèmes reviennent dans tous les discours dominicains. C'est à croire qu'ils ne constituent pour le Gouvernement qu'un décor et qu'une fresque si en définitive vous nous apportez le « budget de papa ».

La IV^e République ne vous a pas légué que des difficultés. Force nous est de vous citer en exemple son dynamisme : des investissements, qui ont permis de doubler la production industrielle, un immense effort de reconstruction presque achevé, « Caravelle », la locomotive la plus rapide du monde, les recherches pétrolières, la production atomique, notamment.

M. Félix Kir. On oublie tout cela !

M. Francis Leenhardt : Depuis deux ans, nous ne voyons plus que des freins. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.) Les freins ne sont pas sans utilité, à certains moments, s'ils sont utilisés avec discernement, mais s'ils sont serrés en permanence, ils chauffent. C'est le cas des vôtres ; ils vous empêchent d'avancer. Ne croyez-vous pas que l'accélérateur a lui aussi un rôle à jouer à une heure où des licenciements spectaculaires comme ceux de la régie Renault et aussi des incertitudes extérieures et intérieures sèment l'hésitation et le doute chez les dirigeants qui pourraient jouer l'expansion ?

Alors, au moment où l'exportation plafonne et cesse de vous servir de moteur, il faudrait que vous apportiez un moteur de remplacement. Votre budget est d'une prudence excessive, aussi bien en ce qui concerne les investissements qu'en ce qui concerne la consommation.

Enfin — ce sera ma conclusion — à la fin de votre discours de jeudi vous avez affirmé votre confiance dans la formule qui réunit la stabilité monétaire et l'expansion économique. Permettez-moi de vous faire observer que depuis deux ans la balance a singulièrement penché vers la stabilité monétaire aux dépens de l'expansion.

Quand vous étiez gouverneur de la Banque de France, vous avez souvent dit que vous étiez d'abord un « monétaire ». Nous constatons que le ministre est encore resté très gouverneur. M. Kir, quand vous parlez d'expansion, vous restez obsédé par la crainte de l'inflation.

Vous êtes en train de faire la preuve que le libéralisme est impuissant à réaliser la conciliation des trois impératifs d'une nation moderne : plein emploi, expansion rapide, stabilité monétaire.

Vous êtes en train de faire la preuve que, faute d'une planification sérieuse, faute d'actions sélectives, vous ne pouvez réaliser d'équilibre qu'entre une production inférieure à ses possibilités et une sous-consommation lourde de menaces sociales. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Courant. (Applaudissements à droite.)

M. Pierre Courant. Messieurs les ministres, notre rapporteur général intitule l'excellent rapport qu'il a déposé « L'expansion concertée ». C'est de cette expansion concertée que je voudrais vous parler d'abord, en ce début d'automne où les mots qui traduisent les tendances des hommes semblent à la recherche d'harmonie.

En ma jeunesse, on parlait du concert européen. M. Khrouchtchev et quelques autres avant lui ont joué des airs si lamentables qu'il n'en est plus guère question. Mais le terme est repris, appliqué à l'économie : celle-ci doit maintenant être concertée. Plaise aux dieux que ce nouveau concert ait un meilleur sort que le précédent !

Il n'est peut-être pas mauvais que nous saisissions au passage l'occasion d'expliquer notre sentiment sur le vocable neuf d'économie concertée, sur cette idée qui, si elle était admise, permettrait une conciliation entre libéraux et dirigistes raisonnables.

Dissipons d'abord une équivoque : nous l'avons déjà dit cent fois, nous ne sommes pas des libéraux du XVIII^e siècle attachés au « laisser faire, laisser passer » dans un monde autoritaire et dirigiste. Nous ne sommes pas non plus des libéraux du XIX^e siècle persuadés que la prospérité générale permettrait le progrès de l'économie, et craintifs quant à toutes les formes d'intervention.

Nous sommes des libéraux du XX^e siècle, c'est-à-dire que nous sommes conscients que l'effort individuel constitue toujours un moteur efficace dont les sociétés ne peuvent se passer sans perdre quelque chose de leur force et sans tomber dans la plus absolue des contraintes.

Mais nous admettons facilement la nécessité de prévisions et de plans. Celui qui vous parle a quelques raisons personnelles d'être cru sur parole, ayant eu l'occasion d'élaborer, il y a sept ans, un plan de construction dont on veut bien encore se souvenir.

Nous admettons que l'intervention de l'Etat est bien souvent nécessaire et surtout que l'Etat ne peut rien ignorer du développement de l'économie.

C'est nous faire bien mauvaise justice que de penser qu'il en pourrait être autrement, alors que, dans le domaine agricole notamment, nous réclamons sans cesse nous-mêmes une organisation qui ouvre des débouchés et évite des gaspillages. Cette économie dite « concertée », s'il faut s'expliquer sur elle, nous l'envisageons comme obligeant l'Etat à précéder, avant toute décision, à une confrontation de ses vues avec les intéressés et à rechercher avec eux l'accord souhaitable.

La difficulté apparaîtra sans doute lorsqu'il faudra trancher les débats, et nous ne sommes pas du tout tentés par un système corporatif qui diminuerait l'autorité de l'Etat, mais les opinions qui ont été discutées devraient être soumises à l'autorité qualifiée, Gouvernement ou Parlement selon les cas, et sans préciser le rôle que pourrait exercer le Conseil économique et social, ce qui pourrait nous entraîner trop loin, nous voudrions en tout cas que chacun fût entendu dans ses objections légitimes.

Sous ces réserves de bon sens, nous admettons l'économie concertée. Mais est-il permis de faire observer que, malgré l'éminente qualité des deux hommes qui l'ont dirigé, le comité Rueff-Armand donne l'exemple de ce que j'appellerai volontiers « l'économie faussement concertée ». Il a été soutenu avec quelque apparence de raison que ces propositions avaient surtout visé des catégories professionnelles qui n'étaient pas représentées au sein du comité, comme les chauffeurs de taxi parisiens, les notaires, les courtiers maritimes des ports et bien d'autres petits seigneurs.

Mais revenons à l'expansion concertée. Résistant à ceux qui voudraient que vous interveniez brutalement pour développer l'expansion, vous réagissez, monsieur le ministre, avec votre prudence et votre expérience qui sont bien connues. Votre jugement est que, sans que tout aille très bien, rien ne va trop mal, qu'il faut observer jour après jour la conjoncture et se tenir prêt à intervenir pour éviter la récession si les premiers symptômes en apparaissent. C'est ainsi que vous avez pris récemment des mesures en faveur des constructeurs d'automobiles ou d'appareils ménagers. Cela se conçoit. C'est même fort raisonnable, mais cela m'inspire quelques réflexions dont je voudrais vous faire part.

Vous disposez, pour développer l'expansion ou pour combattre la récession si elle se produit, d'un certain nombre de mécanismes fort utiles. Le premier est le crédit et c'est un mécanisme rapide. En quelques jours, vous pouvez prendre dans ce domaine des décisions portant effet dans un petit nombre de semaines et qui stimulent l'économie.

Un autre mécanisme rapide vous est offert, si dangereux qu'il soit, l'action sur la monnaie.

L'action sur le loyer de l'argent produit des effets plus lents. Je voudrais, à cet égard, vous féliciter de l'effort poursuivi depuis deux ans par votre éminent prédécesseur et par vous-même, et des résultats concrets que nous constatons. Le loyer de l'argent était, en France, dans bien des cas, un obstacle à l'expansion. Abaisé de près de deux points pour les emprunts placés dans le public, il est maintenant inférieur à celui qu'on pratique dans la plupart des pays voisins. Peut-être les derniers résultats de cette politique, les plus concrets et les plus sensibles au public, n'ont-ils pas été exploités encore comme ils peuvent l'être, mais nous espérons que vous en aurez souci dans les semaines qui vont s'écouler.

Ce sont là des mécanismes expansionnistes. L'augmentation de la pression fiscale est, en revanche, un mécanisme anti-expansionniste. C'est un mécanisme lent et de nature irréversible. Si cette pression s'exerce sur les classes peu fortunées, elle freine la consommation, ce qui n'a pas besoin d'être démontré.

Or, c'est précisément ce que nous voyons faire, et cela nous paraît — nous ne pouvons pas vous le cacher — en contradiction avec votre souple politique qui, à tous égards, réserve l'avenir.

En six ans, le prélèvement de la fiscalité sur le revenu national est passé de 18,70 à 21,40 p. 100, ce qui représente une augmentation d'à peu près 3 p. 100.

Les tableaux du rapport général en apportent la preuve.

Il s'agit, bien entendu, de la fiscalité en général et non seulement de la fiscalité d'Etat. Mais c'est la même chose, pour un contribuable, de payer à l'Etat ses impôts d'Etat ou de payer aux collectivités locales des impôts correspondant à des dépenses que l'Etat leur a imposées.

Je pense, par exemple, aux investissements de l'enseignement que l'Etat met à la charge des collectivités locales.

M. Marcel Roclore. Très bien !

M. Pierre Courant. Je retiens donc cette augmentation de 3 p. 100 du prélèvement sur le produit national, et je souligne qu'un prélèvement supplémentaire de cet ordre est une mesure grave, qui entraîne nécessairement un déplacement de consommation.

Le produit de la surtaxe progressive passait, dans le même temps, d'environ 200 milliards à 628 milliards cette année, après déduction, bien entendu, de ce qui correspondait à la taxe proportionnelle. Nous devons honnêtement opérer cette déduction pour avoir une comparaison valable.

Le chiffre de 628 milliards est celui que vous avez prévu pour cette année.

En francs réévalués, et compte tenu d'une plus-value causée par l'augmentation du produit national brut, la même surtaxe progressive devrait produire à peu près la moitié de ce chiffre. La pression fiscale a donc à peu près doublé.

Le nombre des cotes de surtaxe progressive, qui était de 3 millions environ, est actuellement de 5.100.000, chiffre cité par M. le secrétaire d'Etat aux finances lors de la dernière réunion de la commission des finances.

Il a d'ailleurs ajouté que cela justifiait une augmentation des effectifs de fonctionnaires, par conséquent la recherche de nouveaux crédits pour ces dépenses qui correspondent à des cotes infimes.

Il nous a expliqué que la part de l'impôt direct dans le budget national en France était trop faible.

A la vérité, cela n'a pas convaincu mes collègues de la commission des finances, qui ont unanimement trouvé cette augmentation brutale à l'excès.

Comment cette augmentation a-t-elle pu se réaliser sans vote du Parlement ?

Cela a été longuement expliqué au cours de précédents débats. Le relèvement des rémunérations, rendu nécessaire par la montée des prix, conséquence de l'alignement monétaire, a fait jouer hors des prévisions le mécanisme de la surtaxe progressive, qui est resté ce qu'il était en 1954.

Tel qui apparemment gagnait moins, mais avait le même pouvoir d'achat, ne payait pas d'impôt ; il le paye maintenant sur une plus-value fictive. Tel qui le payait pour une part de la première tranche d'imposition est maintenant monté à des tranches supérieures, et est par conséquent surtaxé.

J'avais pris, un exemple tiré des documents, mêmes que vous nous avez communiqués, celui du contribuable marié avec deux enfants ayant eu, en 1955, soit par lui-même, soit par son salaire et celui de son épouse, un revenu d'un million. C'est un cas fréquent. Sous la III^e République, monsieur le ministre, on aurait dit que c'était le cas du Français moyen.

Ce Français moyen, en 1955, payait 11.550 francs de surtaxe progressive. Selon les documents que vos services ont communiqués, pour son revenu révalorisé, il a payé l'an dernier 58.080 francs, dont 5.280 francs au titre du décime Ramadier. C'est plus que le quintuplement de l'impôt.

Vous avez reçu de la part des cadres, des syndicats, des organisations professionnelles de toutes sortes, des protestations qui traduisent la déception d'une masse énorme de contribuables.

Les travaux qui ont été conduits permettent de constater que le maximum de l'augmentation commence aux environs de 900.000 francs de revenus déclarés pour redescendre aux alentours de 3 millions.

Je n'ai pas à rechercher ici si, politiquement, une ponction notable sur les revenus d'une catégorie qui comprend un grand nombre d'hommes jeunes est une bonne chose. J'incline à penser que c'est, au contraire, regrettable ; mais du point de vue économique, il est certain qu'une sensible ponction ne peut qu'exercer un effet déflationniste.

Le Parlement qui, autrefois, dans les démocraties à leur début, avait su moins comme fonction de consentir l'impôt, lié maintenant, voudrait au moins, pour reprendre l'expression déjà employée, que la fiscalité fût, elle aussi, « concertée ». (Très bien ! à droite.)

Le Parlement avait vu le danger et il avait bien voulu voter à l'unanimité un amendement accepté par le Gouvernement qui faisait à ce dernier l'obligation de déposer, au cours de la session d'été, une loi modifiant le barème de la surtaxe progressive.

Pourquoi au cours de la session d'été ? Nous avons expliqué que cela était une condition essentielle, la modification du barème devant être une des données préalables de l'élaboration du budget de 1961. Nous avions dit que nous n'avions pas d'illusion, que si une discussion de la surtaxe progressive était mêlée à la discussion budgétaire, aucun remanement profond ne serait fait.

Le Gouvernement n'a pas voulu se conformer à l'engagement qu'il avait pris et c'est seulement après avoir décidé de l'équilibre qu'il a, au cours de cette session d'hiver, déposé son projet.

Combien je le regrette ! Je souhaite infiniment une amélioration des rapports entre le Parlement et le Gouvernement. De telles attitudes ne sont pas de nature, vous le devinez, à améliorer ces rapports.

On nous met d'ailleurs dans une situation de contrainte qui est profondément regrettable. On va nous soumettre un article 2 qui, pour 1961, crée un plafond de 30 milliards. Mais c'est un plafond, et la réduction de 30 milliards ne sera pratiquée que si nous votons ultérieurement la loi.

Or, cette loi est à peu près unanimement repoussée par mes collègues. Et je suis amené à vous poser une question capitale que certains communiqués à la presse rendent particulièrement nécessaire au moment où nous en sommes des débats : Que ferez-vous demain si la loi de finances est votée — en admettant qu'elle le soit ? Nous laisseriez-vous la liberté de modifier au moins la répartition des abattements entre les catégories pour 1961 ? Accepterez-vous de relever les plafonds fixés pour 1962 et pour 1963 ?

Se réserve-t-on de nous dire, après le vote de l'article 2 : Vous avez voté l'article ; votez la loi telle qu'elle est ou nous disons que c'est vous qui avez refusé des dégrèvements que le Gouvernement offrirait aux contribuables ?

Au lieu d'élever le débat, ce serait, vous le comprenez, monsieur le ministre, une de ces astuces subalternes qui n'honorent pas les gouvernements et qui discréditent les Parlements. Nous voudrions avoir des apaisements sur ce point. (Applaudissements à droite.)

Je vous prie de ne voir dans ma question aucun engagement sous-entendu. Toutes questions sont réservées. Mais vous devez comprendre que ce qui vient de se passer nous engage à une très grande prudence.

Nous avons conscience de combattre sur ce point, non pas pour une vaine démagogie, mais pour une bonne cause conforme à l'intérêt de l'Etat et nous ne voudrions pas être victimes d'une habileté qui serait contraire à l'intérêt du pays tel que nous le comprenons.

Ce qui se fait en Angleterre paraît à votre administration un modèle.

Il ne faut jamais imiter ce que fait un voisin sans tenir compte de ce qu'il y a de différent chez lui, et notamment de cet esprit public qui n'a jamais été chez nous favorable à un impôt direct trop généralisé.

Au surplus, l'Angleterre elle-même a détendu son barème et parle de le faire à nouveau.

Le seul pays qui, selon le rapport de la commission Brasard, a accepté une pression fiscale supérieure à celle de la France, la Hollande, vient d'annoncer qu'au cours de l'exercice cette pression serait sensiblement réduite.

J'ai calculé, et c'est chose facile — encore que vos services ne nous aient pas fourni ce document que nous leur demandions — quelles seraient les conséquences de votre projet pour le contribuable marié, avec deux enfants, qui payait en 1955 11.000 francs, et qui doit maintenant payer 58.080 francs.

Si nous prévoyons une nouvelle hausse nominale de 5 p. 100 de sa rémunération pendant les années prochaines — ce n'est pas une hypothèse invraisemblable — il devra payer en 1961, compte tenu de la suppression de la moitié de la surtaxe qui constitue l'allègement que vous offrez, non pas moins d'impôt, mais 8.780 francs de plus.

En 1962, il supportera une nouvelle augmentation de 12.360 francs, de sorte qu'il paiera cette année-là un supplément d'impôt de 21.140 francs et une cotisation totale de près de 80.000 francs, au lieu de 11.000 francs en 1955.

Sa consolation sera sans doute de relire les communiqués officiels dans lesquels on lui promettait que si un méchant Parlement ne s'y opposait point, ses impôts seraient réduits.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que cela constituera vraiment pour lui une consolation ? Ne croyez-vous pas plutôt qu'il englobera dans une même réprobation un Gouvernement et un Parlement qui se seront moqués de lui, et qu'à tous égards ce mauvais travail aura porté préjudice au pays ?

C'est parce que nous ne voulons pas que cela arrive que, exerçant notre fonction de parlementaire avec sérieux et scrupule, nous demandons au Gouvernement de nous donner dans la loi de finances les apaisements que nous souhaitons et de préférer, une fois encore, à la paille des mots, le grain des choses. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet.

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il me revient au cœur de ce débat budgétaire de présenter, au nom du groupe des républicains populaires et du centre démocratique, quelques remarques de caractère général.

A la distinction classique entre les pouvoirs du Gouvernement et ceux du Parlement tend à se substituer une nouvelle

distinction entre ce qu'il est convenu d'appeler « le domaine réservé » et ce que j'appellerai, après d'autres, « l'intendance ».

Le secteur réservé est le fait d'un homme qu'une longue tradition interdit de mettre en cause dans cette enceinte.

M. Alain de Lacoste-Lereymondie. Sauf par le Gouvernement !

M. Christian Bonnet. Mais l'intendance, c'est vous-même, monsieur le ministre, et nous ne saurions nous priver dès lors de l'occasion qui nous est donnée de porter sur votre politique quelques appréciations.

Sur le terrain proprement financier, il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour nier une réussite dont, avec l'élégance dont vous êtes coutumier, vous avez tenu à reporter le mérite sur vos prédécesseurs, alors qu'il vous eût suffi de nous convier à le leur faire partager avec vous.

Il n'est d'ailleurs pas indifférent à mes amis que le rapport économique et financier ait marqué que le redressement avait été amorcé dès la fin de 1957, et pas davantage que le rapport annuel d'un établissement que vous connaissez bien ait marqué que le bilan de la Banque se rapprochait maintenant très sensiblement, par sa contenance, de celui de la fin de 1955.

Mais, de votre sympathie, ce ne sort pas les louanges que vous avez appelées, mais bien plutôt les observations ou les critiques.

Soucieux dès lors de répondre à votre attente, je convierai l'Assemblée à examiner si, quelque peu aveuglé par les lumières financières, le Gouvernement n'en est pas venu à sous-estimer les ombres qui les ternissent sur le plan économique et sur le plan social.

Des deux éléments qui avaient concouru à favoriser le redressement voici deux ans, l'un de caractère technique, la nouvelle définition du franc, voit s'affaiblir de mois en mois ses effets bienfaisants, l'autre, de caractère psychologique, le grand enthousiasme collectif qui accompagnait les premiers pas d'une nouvelle république, s'est singulièrement émoussé, et je n'en veux pour preuve que « la déception naissante au fil des mois » évoquée dimanche dans une autre enceinte par le président de l'Assemblée nationale.

Que faire sur le plan technique, que faire sur le plan psychologique, pour créer des conditions de nature à préserver les résultats acquis, mieux, à les améliorer ?

C'est ce que je me propose d'examiner tour à tour.

Sur le plan technique, deux impératifs : améliorer le rythme d'une expansion qui donne des signes d'essoufflement, rendre cette expansion plus harmonieuse par un plus juste équilibre dans l'activité des différents secteurs, et plus encore des différentes régions.

En premier lieu, améliorer son rythme.

La courbe des indices de production n'est, disiez-vous il y a quelques jours, monsieur le ministre, « nullement décourageante ». Le caractère nuancé de cette constatation signifierait-il seulement que vous ne vous souciez pas d'encourir le reproche de colorer vos propos d'optimisme ?

Pour qui a eu, comme mon excellent collègue M. Arrighi, comme moi-même, le privilège de vous avoir pour maître avant de savourer le délicat plaisir de s'ériger en censeur, pour qui sait, dès lors, le prix que vous avez toujours attaché au choix des termes les plus convenables, il y a aussi, je veux le croire et l'espérer, l'expression d'une certaine insatisfaction.

De fait, sans vouloir solliciter abusivement des indices dont on peut toujours contester la valeur — et singulièrement si l'on prend pour base de référence, comme le font trop souvent les porte-parole du Gouvernement, l'année 1959 dont les neuf premiers mois ont marqué une stagnation certaine — il est permis de s'inquiéter d'un rythme de progression insuffisant.

Le taux de croissance de notre économie présente, en effet, une importance majeure aujourd'hui si l'on veut bien considérer trois choses.

En premier lieu, le développement régulier de nos charges fait de l'expansion la base même de l'équilibre budgétaire. Cette expansion posera des problèmes difficiles, disait l'un de vos prédécesseurs rue de Rivoli. Mais la récession, elle, si elle venait à s'instaurer, poserait un problème insoluble.

En second lieu, importe le fait que le monde actuel est « mouvementé ». Si l'activité économique du Royaume-Uni est demeurée pratiquement stationnaire au cours des derniers mois, l'essor rapide de la production se poursuit en Italie. En Allemagne fédérale, l'indice de la production de juin atteint un record absolu. Et qui pourrait oublier que c'est ici même, à Paris, au printemps, sur les antennes de la radiodiffusion-télévision française, qu'a été confirmé le défi lancé, sur le plan économique, par l'*homo sovieticus* à l'*homo occidentalis* ?

Enfin, le rythme d'expansion doit être chez nous d'autant plus accusé que les générations actives doivent, des années durant, multiplier leurs efforts pour pallier la faiblesse de leurs effectifs et préparer la venue des jeunes générations.

Vous avez, certes, fait état, monsieur le ministre, de chiffres encourageants concernant la production industrielle des derniers mois.

Je ne les contesterai pas, mais ce renversement de tendance — disons plutôt cette accélération de tendance — intervenant trop tard dans l'année, comme ce fut le cas l'an dernier, n'influencera que modérément l'indice moyen de l'exercice en cours.

Un peu meilleur que celui de 1959, le taux d'expansion de 1960 sera, tout compte fait, encore modeste.

Sans doute convenait-il, pour un temps, de prévenir le retour de ce mal chronique qu'est l'inflation. Mais aujourd'hui, après avoir cherché l'équilibre des prix par le freinage de la consommation, il convient d'en poursuivre la recherche par l'accroissement de la production.

Certes, pas davantage que la stabilité, la recherche d'un certain taux de croissance ne peut être considérée comme une fin en soi.

Certes, comme vous l'avez écrit vous-même un jour, le taux maximum n'est pas le taux optimum.

Mais on peut se demander aujourd'hui si l'objectif global du plan d'expansion intermédiaire basé sur un rythme, combien mesuré ! de 5,5 p. 100 l'an — qui ménage une marge appréciable par rapport à celui de 7 p. 100 que les experts considéraient comme possible en l'état actuel de notre instrument de production — si cet objectif global, dis-je, sera seulement atteint, étant entendu qu'il s'agit non de la production industrielle, mais de l'économie en général.

Une relance s'impose donc, et pour lutter contre les risques d'anémie d'une économie, les moyens ne sont pas légion.

L'exportation ? Elle reste un facteur important de progrès de notre économie, mais elle a tendance à se stabiliser dans la plupart des secteurs. Elle s'amenuise dans certains, et un nouveau développement, dans la mesure où il est lié à la mise en place d'une infrastructure commerciale, exigera du temps.

Les investissements publics ou privés ?

Les premiers marquent une progression, mais un certain retard semble intervenu dans la mise en œuvre des programmes qui ne sont plus axés, comme ils l'ont été longtemps, vers les besoins des entreprises nationales, en voie de satisfaction.

Quant aux seconds, les investissements privés, ils trouvent depuis deux ans, certaines grandes affaires mises à part, la masse des entreprises françaises hésitantes, bien que les perspectives paraissent meilleures en cette fin d'année.

C'est qu'un niveau d'investissement élevé suppose un marché intérieur actif, et que la consommation, élément essentiel de la demande, n'a que faiblement progressé en 1960.

Dès lors que ni les exportations ni les investissements n'apparaissent devoir être, dans l'immédiat tout au moins, des facteurs actifs d'animation, la relance mesurée de la consommation paraît être la voie la plus efficace, la seule même, pour donner au lent mouvement de progression de nos indices un rythme plus satisfaisant, et cela d'autant plus que cette orientation ne se heurtera pas cette année au risque traditionnel qu'elle a presque toujours rencontré jusqu'à maintenant et qui avait trait à l'insuffisance de l'offre de certains produits alimentaires essentiels.

Mais la considération d'un taux de croissance *in globo* est en soi insuffisante si elle recouvre, comme tel est de plus en plus le cas, de profonds déséquilibres, et force m'est, à cet égard, monsieur le ministre, de marquer un désaccord formel avec l'évocation des progrès en « structure » que vous faisiez l'autre jour à cette tribune.

Ces déséquilibres, ils existent d'abord à l'intérieur même du secteur industriel, et il me suffira d'évoquer les charbonnages, certains secteurs de l'industrie mécanique et la construction navale, qui posent essentiellement un problème de reconversion.

L'Etat, s'il est fondé à intervenir dans certains domaines de l'économie, ne peut pas se désintéresser des conséquences de son intervention quand elle tend, par exemple, à la contraction du nombre des chantiers navals.

Si le niveau de l'emploi est, par rapport à ce qu'il est à l'étranger, encore satisfaisant en France, le Gouvernement ne doit pas perdre de vue que le travailleur français est plus sensible que d'autres — et cela est tout à son honneur, sur les plans psychologique et moral — au phénomène du chômage. Le développement de celui-ci serait d'ailleurs d'autant plus anormal que le pourcentage de la population active par rapport à la population totale est faible en France, plus faible que chez nos voisins, que plus de deux classes d'âge sont encore requises par leurs obligations militaires et qu'il existe dans certains secteurs, comme l'agriculture ou la distribution, une main-d'œuvre excédentaire dont la prise en considération n'intervient pas dans l'établissement des statistiques de l'emploi.

La politique de reconversion est une politique coûteuse, mais elle est finalement payante. Il n'est, pour s'en convaincre, que de songer au coût pour la collectivité nationale des logements mal employés dans les régions abandonnées, ou de l'installation dans la région parisienne de trop nombreux jeunes ménages. N'a-t-on pas évalué l'installation de chacun d'entre eux à quelque 5 millions d'anciens francs ?

Si l'initiative privée se montre trop réticente, il peut être, en dernier ressort et dans certains cas précis, indispensable de recourir à des sociétés d'économie mixte dotées de fonds publics, pour établir, comme l'a fait l'Angleterre pour son industrie automobile, des industries là où les travailleurs risquent de se croiser les bras.

Mais, sans aller jusqu'à la position extrême de ces économistes partisans de choisir, pour y concentrer les efforts, ce qu'ils appellent « les secteurs les plus entraînants », force est bien de constater qu'une économie en mouvement, que l'évolution des techniques, que le développement industriel de certains pays rendent fatales des mutations d'activités entre branches industrielles.

Aussi bien ce premier chef de déséquilibre est-il moins grave que la disparité qui s'affirme entre l'agriculture et l'industrie. Certes, les crédits dont dispose l'agriculture dans le projet de budget qui nous est présenté sont nettement plus élevés. Mais cet accroissement ne bénéficiera, dans la plupart des cas, ni immédiatement, ni même directement aux producteurs.

La politique suivie en matière agricole s'attache en effet davantage à freiner les hausses à la consommation qu'à limiter les aléas de la production.

L'effort consacré aux investissements intéresse par ailleurs autant, sinon plus, les équipements collectifs que les équipements individuels et, dans la masse de crédits que le Gouvernement met volontiers en avant pour témoigner sa sollicitude à l'endroit de l'agriculture, figurent abusivement des opérations comme le transfert des Halles ou l'aménagement des abattoirs de la Villette.

Tout cela explique, pour une part non négligeable, l'inadaptation des structures et l'insuffisante rentabilité des exploitations.

Le Gouvernement paraît d'ailleurs s'obstiner — et vos propos sur l'augmentation des revenus globaux ou du pouvoir d'achat global de l'agriculture nous en ont apporté jeudi dernier le témoignage — à considérer l'agriculture française comme un tout, alors qu'il n'y a pas une, mais bien des agricultures. Il est grand temps que le terme d'agriculteur n'évoque plus immédiatement, systématiquement, et uniquement, dans l'esprit des responsables de notre économie, l'exploitant des grandes plaines du Nord ou du bassin parisien. (*Applaudissements au centre gauche.*)

C'est que, pour l'agriculture comme pour l'industrie, il existe des déséquilibres entre régions, plus graves encore que ceux auxquels j'ai fait allusion jusqu'à présent.

Orienter une économie, ce n'est pas seulement la déterminer selon divers secteurs, c'est aussi répartir les activités sur le territoire national.

La politique d'aménagement du territoire, sur la nécessité de laquelle mes amis ont été, voici quelques années, les premiers à mettre l'accent, n'a donné jusqu'à présent que de bien minces résultats.

Certes, le Gouvernement fera valoir l'existence des zones critiques, l'institution des primes d'équipement et des quasi-contracts, toutes formules destinées à garantir une certaine charge de travail sur certains points du territoire.

Certes, il a créé un organisme de recensement chargé de l'ensemble des problèmes de reconversion et d'aménagement régionaux, en quoi sans doute il a été bien inspiré tant est grande, le plus souvent, la réserve des sociétés de développement économique régional. Je dis « la réserve » et je pense « la passivité ».

Tout cela est bon dans le principe, mais une politique se juge à ses résultats. Or, loin de s'atténuer, les déséquilibres que je dénonce s'accroissent entre l'Est et l'Ouest du pays. Même en Algérie, le plan de Constantine — ne conviendrait-il pas plutôt de l'appeler le plan d'Alger ou de Bône ? — qui devait être une promotion de l'Algérie rurale et sous-développée, accentuée en fait la dualité entre les zones développées et urbaines, d'une part, les zones sous-développées et agricoles, d'autre part. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Les responsables de cette erreur d'optique colossale mesurent-ils les incidences d'un tel déséquilibre ? Ont-ils perdu de vue que, si tant est qu'un référendum doive avoir lieu un jour en Algérie, c'est l'Algérie rurale qui pèsera en fin de compte sur son résultat ?

En vérité, le problème de la réanimation de certaines régions doit être repensé pour aboutir à un équilibre économique satis-

faisant. Peut-être même pourrait-on dire que ce devrait être là l'objectif essentiel du quatrième plan. Pour préserver, pour améliorer les résultats acquis, il faut — nous venons de le voir — accroître le rythme de l'expansion, assurer à l'intérieur d'une progression de l'indice dans son ensemble une meilleure répartition, mais aussi — ce sera la seconde partie de mon propos — sur le plan psychologique, prendre les moyens d'assurer à la politique ainsi définie une très large adhésion.

Les rapports sur les comptes de la nation, rendus publics voici quelques semaines, font ressortir que les niveaux de vie ont évolué différemment selon les groupes sociaux. Celui des entrepreneurs — ce terme étant entendu dans son acception la plus large — s'est amélioré dans le même temps que celui de l'ouvrier et celui des agriculteurs avaient baissé. Le pouvoir d'achat de la famille ouvrière a été inférieur en 1960 à ce qu'il était en 1957, tandis que celui de l'ouvrier sans enfant dépassait à peine ce niveau.

Le pouvoir d'achat de l'exploitant agricole moyen est, lui aussi, légèrement inférieur — et je me réfère toujours aux travaux de la commission des comptes de la nation — de 2 à 3 p. 100 à celui de 1957.

Or, je l'ai dit, il n'y a pas d'exploitant agricole moyen, sinon dans les statistiques, et il est certain que petits et moyens exploitants de l'Ouest de la France ont vu leur pouvoir d'achat régresser davantage.

Le niveau de vie des titulaires de revenus fixes a lui aussi baissé, les comptes de la nation confirmant d'ailleurs sur ce point ce qu'il était aisé de deviner, à considérer la distorsion existant entre la hausse des prix et les infimes rajustements de retraites ou de rentes intervenus depuis deux ans.

Et, dans le même temps, le niveau de vie moyen de l'entrepreneur non agricole, celui du commerçant, de l'industriel, des membres des professions libérales, a bénéficié d'un progrès de l'ordre de 4 à 7 p. 100.

Est-ce cela, je vous le demande, monsieur le ministre, la marque de cette politique résolument sociale qui constitue la tarte à la crème de tant de discours gouvernementaux du dimanche auxquels d'ailleurs — je vous rends cet hommage — vous ne prêtez jamais votre voix ?

Ne savez-vous pas que rien n'est plus sensible en France aux classes les plus modestes que le sentiment d'une injustice à leur endroit ?

Est-il normal, est-il humain que le plafond de ressources à partir duquel un ménage a droit à l'allocation complémentaire du fonds de solidarité demeure fixé, aujourd'hui comme il y a quatre ans, à 2.580 nouveaux francs, soit à 215 nouveaux francs par mois pour deux personnes ?

Est-il normal, est-il humain que le cri de détresse lancé à diverses reprises et tout récemment encore à Montrouge par les malades, les infirmes, les paralysés, soit encore resté sans écho ? (*Applaudissements au centre gauche.*)

A une telle situation, il faut d'urgence porter remède. S'il faut de bonnes finances, les bonnes finances sont vaines si elles ne tendent pas à procurer à chacun un peu de mieux-être et aux plus déshérités, en tout cas, le droit à la vie.

Ceux qui ont supporté les plus lourds sacrifices dans les opérations de stabilisation doivent recevoir maintenant le prix de leur patience. C'est affaire de justice, de justice sociale, et c'est d'ailleurs dans cet esprit de justice sociale que j'ai tenu à présenter, l'autre jour, dans la discussion de la loi de programme militaire, un amendement qui a été adopté par la commission des finances et qui tend à instituer un prélèvement, à partir d'un certain pourcentage, sur les profits des entreprises appelées à bénéficier de commandes au titre de cette loi de programme.

M. le Premier ministre, dans son allocution du 19 octobre, a bien voulu dire à ce propos qu'avec ses auteurs, et, le cas échéant, la commission des finances qui l'a adopté, je vous le rappelle, le Gouvernement en étudierait l'introduction dans la loi de finances au cours des semaines qui viennent.

Je vous serais extrêmement reconnaissant, monsieur le ministre, de vouloir bien me dire sous quelle forme, avec quelles modalités vous envisagez l'introduction de cet amendement.

C'est affaire de justice que de relever les salaires les plus bas. C'est affaire de justice que d'adapter à l'évolution du coût de la vie les avantages consentis aux personnes âgées. C'est affaire de justice que d'améliorer les conditions de vie des exploitants agricoles les plus défavorisés. C'est affaire de justice que de revoir la situation des plus modestes serviteurs de la fonction publique. C'est affaire de justice que de revaloriser le pouvoir d'achat des familles. C'est affaire de justice, mais c'est aussi affaire d'économie, tant il est vrai que, comme nous l'avons dit, la relance de l'économie ne peut venir aujourd'hui que d'un accroissement de la demande intérieure.

Le pouvoir d'achat supplémentaire accordé aux familles nombreuses est celui qui risque le moins sans doute d'avoir un effet

inflationniste, car la demande s'instituera après un relèvement convenable des prestations familiales, dont je souligne au passage qu'il est inconcevable qu'elles ne soient pas égales pour tous les Français : savez-vous, monsieur le ministre, qu'un modeste artisan, qu'un petit cultivateur, déjà écrasés par les cotisations trop lourdes y afférentes, perçoivent des avantages familiaux inférieurs de 40 p. 100 à ceux d'un président directeur général de société ou d'un haut fonctionnaire ? Cette demande, dis-je, qui se manifestera après un relèvement des allocations familiales, concernera essentiellement les machines qui ne tournent pas à plein et les ouvriers dont les honoraires de travail se situent souvent au-dessous de la normale.

Qui, en effet, veut faire bâtir et ne peut pas bâtir faute de ressources ? Qui redoute les loyers trop élevés des immeubles modernes, fût-ce avec l'aide des allocations logement ?

Qui est demandeur de cuir, qui de textile ? Qui achète les appareils électro-ménagers, tous secteurs en dépression, sinon les familles ?

Mais pour obtenir l'adhésion à votre politique, la large adhésion dont je parlais tout à l'heure, les mesures sociales ne suffiront pas ; encore faudra-t-il que le Gouvernement prenne la peine d'exposer cette politique, qu'il donne par ses propos, en même temps que par ses décisions, le sentiment qu'il comprend les difficultés des uns et qu'il retient les suggestions des autres.

Nos objectifs sont clairs, avez-vous dit, monsieur le ministre. Sans doute le sont-ils pour vous ! Sans doute le sont-ils, d'une façon générale, pour tous ceux qui sont appelés à les concevoir ou à les mettre en œuvre à un échelon élevé, mais ils ne le sont pas pour une opinion publique rendue méfiante par certaines mesures malheureuses que le Gouvernement avait cru pouvoir prendre avant que vous ne fussiez appelé à siéger dans ses conseils.

Tant de fois l'on a parlé de la technocratie que l'on hésite à l'évoquer à nouveau, et pourtant ! Certes, le développement de la technocratie est lié, pour une large part, à la défaillance de l'appareil politique en même temps qu'à la complexité de plus en plus grande des problèmes.

Certes, dans les affaires privées, une évolution parallèle se dessine-t-elle, qui tend à déposséder les conseils d'administration des pouvoirs qu'ils avaient jusqu'ici au profit des « managers ». Certes, les technocrates, le plus souvent réceptifs au changement, ne sauraient-ils, sans injustice, être assimilés aux bureaucrates ; certes, leurs qualités intellectuelles et leur désintéressement en font de précieux serviteurs de l'Etat.

Mais les technocrates sont sans contact avec la réalité du pays, et avec les préoccupations quotidiennes de ses habitants.

Trop souvent ils goûtent d'imposer ce qui est redouté et de rejeter ce qui est souhaité. Or, on ne fait pas le bonheur d'un peuple contre ses inclinations profondes.

Que le Gouvernement se défie donc de leurs conseils et qu'il s'en défie d'autant plus que, comme le disait l'an dernier au Sénat un homme qui, dans sa carrière, a longtemps suivi les mêmes cheminements que vous, monsieur le ministre, je veux parler de M. Ludovic Tron : « Il faut remonter loin dans l'histoire de France pour retrouver à la tête du pays un gouvernement auquel la bourgeoisie parisienne ait tant donné et qui compte aussi peu de ruraux ».

De ce gouvernement, seuls, à travers un chapeau et une barbe, deux visages sont familiers, ou plutôt « étaient », puisque le chapeau n'y figure même plus.

A parler franc, il est certain que ce pays, dans ses profondeurs ne sent pas le Gouvernement près de lui. Il ne le sent pas « au contact » et sur ce point, sur ce plan psychologique, la substitution, à celle des seuls technocrates, de la collaboration trop souvent méprisée du Parlement, aurait épargné sans doute bien des mécomptes au pouvoir.

Dans cet esprit, le rapport Armand-Rueff, dont la discrétion au regard de la réforme administrative ne va pas sans étonner, gagnerait sans doute à connaître des suites législatives plutôt que réglementaires.

Il n'est pas de réforme sans un consentement de la masse des salariés et de la masse paysanne. Comme le disait, en d'autres termes, Raymond Aron : « On ne saurait choisir un mode de gouvernement sans tenir compte de ce que souhaitent les hommes ». Et d'ajouter avec finesse : « Peut-être est-il raisonnable de leur passer un certain degré de déraison ».

Monsieur le ministre, votre tâche n'est pas facile. Il vous faut, cheminant à égale distance de la stagnation et de l'inflation, développer l'économie tout en assumant les charges de l'Algérie, de l'aide aux pays africains d'expression française, sans doute aussi, hélas, de la force de frappe nationale, et cela dans l'ignorance de ce que sera, au lendemain des prochaines élections, l'évolution de l'économie américaine qui commande toujours, à quelque degré, celle des économies européennes.

Votre marge d'initiative est étroite, monsieur le ministre, mes amis et moi le reconnaissons bien volontiers, mais nous attendons aujourd'hui que vous l'utilisiez en ayant constamment à l'esprit cette vérité qu'il n'est d'économie viable qu'au service de l'homme. (Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Vidal. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. André Vidal. Monsieur le président, messieurs, selon la tradition de la chevalerie, et aussi des westerns, les armes donnent des obligations à ceux qui les portent.

Puissance nucléaire, même modeste, la France se devra de parler mieux que jamais sur le plan international le langage de la raison, le langage de la sagesse. Cela est une première obligation.

Patronnant un ensemble de fabrications dont l'intérêt ne sera que trop évident pour un certain nombre de firmes relevant du capitalisme le plus traditionnel, le Gouvernement se devra de veiller à ce que l'ère nucléaire de la France ne soit pas seulement une ère de prospérité pour ces firmes mais aussi, et en quelque sorte symétriquement, une époque de progrès social. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Pour gérer ces fabrications immenses et complexes, le Gouvernement sera obligé de repenser de fond en comble l'organisation interne de ses services spécialisés, qu'il s'agisse de la direction des fabrications d'armement ou de ses homologues aériens. Ceux qui connaissent ces services savent qu'on peut difficilement être plus modéré dans son propos que je le suis actuellement.

L'accession de la France à la puissance nucléaire sera, comme on l'a fort bien dit ici même, une promotion d'ensemble de notre industrie, ainsi que l'épanouissement d'une génération de chercheurs et de techniciens. Malheureusement on sait que dans nos pays occidentaux la pratique des mathématiques, comme de la philosophie, aboutit trop souvent à la perte du sens national, à la névrose d'abandon et, plus généralement, à l'avachissement du sens civique. Il serait souhaitable que les choses ne se passent pas ainsi. Ce qui suppose que le Gouvernement ait édifié entre temps une politique du civisme.

La bombe atomique, mes chers collègues, est une arme absurde puisqu'elle ne sert, si l'on peut dire, qu'à titre posthume ; mais considérez, je vous prie, qu'il est difficile de qualifier d'inutile une arme qui nous obligera à aménager nos structures sociales, à réorganiser nos administrations publiques et à rendre une conscience à ceux de nos concitoyens qui l'ont perdue. Encore doit-on ajouter — c'est en cela que réside, selon moi, la transition entre notre débat d'hier et celui d'aujourd'hui — qu'un développement raisonnable de la puissance nucléaire de la France ne se conçoit absolument pas sans un effort particulier d'expansion économique.

Au cours de la discussion sur la force de frappe, on a peu parlé des aspects financiers du problème, sans doute parce que les adversaires du Gouvernement trouvaient que la querelle qu'ils lui cherchaient pouvait être plus efficace sur d'autres plans. (Protestations à droite.)

Certes, le projet de loi tel qu'il a été voté reste modéré dans ses aspects financiers ; mais quiconque a touché aux fabrications industrielles, surtout quand leur substratum technique est partiellement inconnu, sait que dans ce domaine, si l'on a décidé de ne pas être ridicule et de ne pas échouer, on sait comment commence la note de frais mais on ne sait pas comment elle finit.

Personnellement, je tiens beaucoup à ce que la France devienne une puissance nucléaire et pas seulement pour faire de la peine aux signataires de la motion de censure. Seulement par un réflexe presque enfantin : si un sculpteur ne pouvait plus représenter l'image de la patrie avec une épée et un bouclier sous peine de faire rire les voisins, j'aurais l'impression qu'on m'a pris quelque chose.

C'est donc par une démarche toute naturelle de l'esprit que je suis conduit à adjurer le Gouvernement de prendre plus au sérieux qu'il ne l'a encore fait le problème de l'expansion économique. Je dis : plus au sérieux, c'est-à-dire avec davantage d'exigence intellectuelle, une meilleure information sur ce qu'est le monde moderne, une méditation plus fine, une confrontation plus franche avec les options fondamentales de notre temps et puis, le moment venu, une action plus résolue.

J'utiliserai, mes chers collègues, si vous le permettez, comme soutien de mes propos, ce document bizarre qui porte le nom de MM. Rueff et Armand.

Je ne suis pas suspect de chercher à ces messieurs une querelle d'école. D'autre part, je sais parfaitement que ce document n'engage ni l'Exécutif, ni l'Administration, ni même aucun de ses auteurs, qui étaient, en fait, trop nombreux pour que ledit rapport représentât la pensée de l'un ou de l'autre et encore

moins quelque impossible synthèse. Il n'engage donc personne, cela est bien entendu; mais il n'y a pas de raison que le Parlement n'en parle pas car, vous le savez déjà fort bien, mes chers collègues, nous n'avons pas fini d'en entendre parler. (Sourires.)

La publication de ce rapport est une prodigieuse erreur politique. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Une fois de plus, ceux d'entre nous qui se sont fait un but d'aider ce Gouvernement à durer pour réussir et à réussir pour durer sont amenés à imputer à quelque diable, ou à quelque volonté perfide de sabotage, une telle publication.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas vous faire ici un cours de sociologie; mais vous savez bien que dans tout Etat moderne il existe un certain nombre de groupements et d'associations qui sont, en fait, des lignes d'intercession dirigées vers le pouvoir.

Les pharmaciens pêcheurs de truites de la Corrèze font une fédération départementale pour obtenir le respect de la pharmacie et la défense de la truite. (Sourires.)

Un Etat se définit bien par la nature, la solidité, la virulence de ses différentes lignes d'intercession. D'une façon générale, les sociétés modernes sont caractérisées par le foisonnement déraisonnable des lignes d'intercession et leurs imbrications extravagantes.

En fait, ces lignes d'intercession, fédération nationale du notariat ou amicale des planteurs de radis, constituent l'armature, solide ou fragile, rationnelle ou absurde, de la nation. Elles constituent aussi les voies de passage de ce qu'on appelle maintenant l'« information », messages et pulsions en provenance de la masse, schémas directoriaux en provenance du sommet.

Ils sont le terrain même où s'exerce l'action de l'Etat.

Un Gouvernement qui se respecte doit avoir des idées sur le statut actuel des lignes d'intercession dans le pays concerné et des intentions précises en ce qui concerne leur évolution. On ose espérer que c'est le cas du Gouvernement actuel.

Or, voilà que d'une manière apparemment totalement insolite, la publication de ce rapport déclenche le tocsin dans toutes les couches de la population. Si bien que le Gouvernement va se trouver devant une modification de ces lignes d'intercession, de leurs cadres et de leur clientèle, devant des lignes de défense renforcées, devant des positions hargneuses, devant une détérioration grave de l'ensemble du climat national. Tout cela est d'autant plus regrettable que les gens auront assez souvent compris de travers tel ou tel des points de ce rapport que le Gouvernement n'a d'ailleurs pas l'intention de suivre sur le plan réglementaire, pas plus que le Parlement n'a l'intention de s'en inspirer sur le plan législatif. (Sourires.)

Ce rapport, messieurs, est une chose bien surprenante. On y sent la réunion de talents d'une qualité exceptionnelle, et tous timides par la dignité même de leur mission ou peut-être grâce à la prodigieuse quantité de talents accessoires qui furent mis à leur disposition.

La plus belle page du rapport est la dernière, où l'on trouve la liste des 43 rapporteurs spéciaux du Comité. Il n'y a dans cette liste que huit représentants du Conseil d'Etat contre neuf inspecteurs des finances; avec huit représentants la Cour des comptes écrase la caisse des dépôts et consignations, qui n'en a qu'un.

Je ne voudrais pas peiner M. le Premier ministre dont on sait le goût pour cet aspect, combien particulier, de l'Etat; mais il est à parier que la plupart de ces quarante-trois personnages n'ont jamais pu distinguer entre un tour et une fraiseuse (Sourires); ce qui, s'agissant de problèmes notamment industriels, est quelque peu regrettable.

Quiconque a eu la pratique de ces réunions de techniciens, sollicités par le pouvoir politique, connaît la déférence, quelquefois sincère, que ces techniciens ont habituellement pour le pouvoir et les précautions qu'ils prennent pour ne pas être suspectés d'empiéter sur son domaine.

C'est ce souci qui marque le début du rapport en question, où l'on se livre à une exégèse attentive du décret donnant vie au comité, décret qui précise que le comité « examinera les situations de fait ou de droit qui constituent d'une manière injustifiée un obstacle à l'expansion de l'économie ».

Messieurs, il y avait déjà dans ce texte inaugural une idée fautive, à savoir que l'expansion est un phénomène naturel, comme une croissance biologique, et qu'il suffit d'écartier les obstacles à cette croissance pour que tout se passe pour le mieux.

Il est difficile d'avoir du monde une idée plus inexacte. Reprenant une expression courante du vocabulaire parlementaire, en essayant de lui donner sa pleine signification, j'ai envie de vous dire: « Mes chers collègues, soyons sérieux ».

Nous sommes engagés dans une compétition contre un certain monde issu d'une philosophie regrettable: le marxisme, et dont

nous croyons, à tort ou à raison, qu'il détruit un certain nombre de valeurs auxquelles nous tenons, sans nous apporter rien qui puisse nous en consoler.

Mais plaçons-nous sur le plan économique et songez que le marxisme apporte théoriquement — je dis bien: théoriquement — les éléments suivants: généralisation du travail de la femme, suppression des gaspillages inhérents au capitalisme libéral, notamment en ce qui concerne la normalisation des produits et la publicité, possibilité illimitée d'optimisation des programmes de production et des circuits de distribution, élaboration psychologique poussée des individus et des groupes, qui sont associés plus qu'ils ne l'ont été, jamais et nulle part, aux problèmes de production auxquels est insufflée une véritable mystique de la civilisation industrielle.

Mes chers collègues, pour nous qui n'aimons pas le communisme tel qu'on nous le propose, nous devons nous féliciter que ses méthodes n'aient encore jamais été utilisées dans un pays déjà évolué et qui les accueillerait de bon cœur, car la production s'y trouverait doublée ou triplée en moins de cinq ans, par le simple jeu des éléments que je viens de citer. La force de séduction de cet exemple serait irrésistible.

Si cela ne suffit pas à nous faire comprendre que nous ne défendons pas les valeurs de l'Occident en nous comportant comme des enfants timides et en laissant les mieux pourvus d'entre nous défendre stupidement des actifs de bilans dont la substance même est en train de disparaître, alors c'est que notre cause est déjà perdue, parce que, pour utiliser un terme sportif que vous me pardonneriez, « nous ne faisons pas le poids », sur le plan intellectuel s'entend.

C'est en cela, et profondément en cela, que les rédacteurs du rapport Rueff-Armand ne sont absolument pas dans la note.

Il ne s'agit pas de se promener dans l'économie française avec une burette d'huile, déposant une goutte ici et une goutte là. Il faut monter une véritable doctrine, et cette doctrine ne peut pas ne pas être, dans une large mesure, révolutionnaire.

Il va de soi, mes chers collègues, qu'on ne réunit pas une équipe comme celle du rapport Rueff-Armand sans que la plupart des vérités importantes ne soient, à quelque moment et dans quelque coin du rapport, présentées et exprimées. Je pourrais donc tout aussi bien démontrer que les auteurs du rapport commettent des erreurs presque inconcevables comme, tout aussitôt, leur pardonner en montrant que certains problèmes fondamentaux ne leur sont cependant pas restés inaperçus.

Mais l'ensemble donne irrésistiblement l'impression d'un problème mal posé.

Surprenante naïveté que leur développement sur la propriété commerciale! Comment les rédacteurs peuvent-ils imaginer, en économie libérale, qu'un objet dont la rareté est garantie et permanente, comme une boutique d'épicerie au milieu de deux cent cinquante logements, comment peuvent-ils imaginer qu'un tel objet ne donne pas lieu à achat et à vente, officiels ou non officiels, et comment peuvent-ils concevoir que cet état de fait puisse être détruit par la réglementation ou par la loi? A moins d'intervenir périodiquement pour permettre à l'un des contractants, qui se trouvera être malhonnête, d'utiliser une nouvelle disposition légale pour rompre à son avantage le contrat, officiel ou officieux, auquel il aura précédemment souscrit.

Il faut véritablement être animé par le diable lui-même pour jeter sur le tapis, en ce moment, une question pareille, spécialement en la posant aussi mal.

Il n'est pas dans mes intentions, mes chers collègues, de prendre de votre temps en allant chercher de menues querelles aux auteurs de ce rapport, même sur des sujets d'une importance politique aussi fondamentale. Je crois profondément que d'autres choses, plus importantes encore, doivent être dites, même si elles sont d'un abord plus difficile et si elles ne sont pas de nature à passionner l'opinion.

Le reproche que je ferai aux doctes membres de ce comité, c'est de ne pas avoir reconnu qu'ils ne pouvaient pas présenter un rapport de cet ordre sans avoir, implicite ou explicite, une politique économique. Or, cette politique économique qu'ils n'ont pas voulu prendre la peine ou le risque de formuler, mais qui diffuse à travers un grand nombre de leurs conclusions, c'est un libéralisme absolument périmé et qu'il faudra bien casser si l'on veut affronter avec une chance de succès la bataille avec le totalitarisme de l'Est.

Vous êtes contre les ententes, au nom de la sacro-sainte concurrence. Mais comment ferez-vous autrement que par des ententes, libres ou non, l'optimisation de l'utilisation des équipements?

Vous ne pouvez pas ignorer que les nouvelles méthodes d'optimisation dans l'utilisation des équipements, c'est-à-dire de recherche du plein emploi des équipements, aboutissent, dans des usines déjà convenablement actives, à des améliorations de 40 à 60 p. 100 ce qui, entre autres, rend complètement périmée la politique d'investissement sur laquelle nous vivons.

A propos des eaux minérales — car il y a aussi les eaux minérales — vous prônez la circulaire Fontanet sur les refus de vente, dont j'ai montré ici même qu'elle était complètement contradictoire avec la politique actuelle de vente sous marque avec soutien publicitaire. L'occasion ne serait pas mauvaise de nous faire une doctrine en matière de distribution.

Savez-vous que, par l'utilisation de budgets de publicité de l'ordre de 3 milliards d'anciens francs par an, les fabricants d'eaux minérales — contre lesquels je n'ai personnellement aucun grief — arrivent à prélever sur les budgets familiaux environ 80 milliards d'anciens francs par an ? Si bien que le cas n'est pas rare de familles laborieuses dans lesquelles le budget de nourriture et de vêtements est amputé au profit de cette bouteille d'eau minérale qui ne dépasse assez souvent que de fort peu, sur le plan de la qualité, les performances des services des eaux, dans les villes bien équipées de ce point de vue. (*Sourires.*)

Personnellement, je ne vois pas de moyen de parler de ce problème sans le poser, d'abord, dans ces termes-là.

Mes chers collègues, il n'est pas dans mon intention de vous proposer ici une politique économique ; mais les linéaments m'en apparaissent cependant fort clairement et je crois que, dans ce domaine, la marge de choix est extrêmement réduite si l'on admet — cela est fondamental — que nous sommes en compétition avec les pays à organisation marxiste.

Economie concertée, disait notre éminent rapporteur général. Certes. Mais concertée comment ?

Voyez-vous, mes chers collègues, une chose me paraît fondamentale. M. Durand, citoyen français, est enserré depuis sa naissance jusqu'à sa mort dans un réseau de devoirs, à l'égard de tous les éléments de la structure sociale, à l'égard de son pays, à l'égard de l'humanité elle-même. Mais si M. Durand, par son intelligence et son industrie, crée une société anonyme, dont l'actif représente plusieurs milliards de nouveaux francs, la firme Durand et C^e, personne morale, dont les moyens d'action, bonne ou mauvaise, sont incomparablement supérieurs à ceux de M. Durand, personne physique, cette firme n'a pratiquement aucune obligation, sauf le respect de quelques réglementations, notamment fiscales ; elle habite en fait un monde où il n'y a pas de morale ; où il n'y a pas d'éthique. (*Très bien ! très bien !*)

Symétriquement, quand la même firme doit prendre des risques gigantesques, mettant en jeu, non seulement son existence propre, mais les conditions de vie et, peut-être, le bonheur d'un grand nombre de citoyens, ses employés, rien n'est prévu, de manière institutionnelle, pour qu'elle ait le droit de requérir l'aide de la collectivité.

Le fait qu'elle puisse obtenir cette aide, par des procédés allant du déjeuner d'affaires à la concussion pure et simple, ne

me console absolument pas. Nous n'en sortirons pas si nous ne comprenons pas d'abord que les éléments de production et de distribution — les firmes en un mot — de notre pays doivent être soumis à un réseau d'obligations en même temps que l'aide de la nation doit leur être apportée, ce double mouvement aboutissant à une sorte de solidarité, très affirmée, homologue de la solidarité entre l'individu, personne physique, et la nation, cette solidarité qui fait la nation elle-même.

Obligations à imposer aux firmes ? Ne pas poursuivre stupidement des exploitations non rentables, ne pas entreprendre des concurrences absurdes, ne pas se mettre à cinquante pour vendre à coup de publicité la même lessive ou la même margarine, aller ranimer telle région ou prendre en charge telle reconversion.

Aide apportée aux firmes ? Participation aux investissements, couverture partielle de certains risques, de ce risque énorme, notamment, que l'on prend lorsque l'on passe une usine en automation ou lorsque l'on monte un réseau commercial dans un nouveau pays.

Il n'est pas dans mes intentions, mes chers collègues, d'aller plus loin dans ce développement qui, dans l'esprit de certains d'entre nous, a seulement pour objet de prendre date. La situation de fait qui met obstacle à l'expansion économique, ce n'est pas l'eau minérale, la propriété commerciale ou même les transports ; c'est notre incapacité à penser les problèmes de notre temps. Notre seule consolation — mais elle est un peu amère — c'est que nos adversaires ne sont pas plus forts que nous ; sans cela ils auraient gagné depuis longtemps. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (n° 866) (rapport n° 886 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

